

**PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL
POUR L'ÉTUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE
(I. N. É. A. C.)**

**Essai d'une planification
de l'économie agricole
congolaise**

PAR

B. Van de Walle

Ingénieur agronome Gd
Assistant à la Division d'Économie agricole
de l'I.N.É.A.C. à Yangambi

SÉRIE TECHNIQUE N° 61

1960

PRIX : 150 F

Institut National pour l'Étude Agronomique du Congo Belge
I. N. É. A. C.

(A. R. du 22-12-33 et du 21-12-39).

L'I.N.É.A.C., créé pour promouvoir le développement scientifique de l'agriculture au Congo belge, exerce les attributions suivantes :

1. Administration de Stations de recherches dont la gestion lui est confiée par le Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

2. Organisation de missions d'études agronomiques et formation d'experts et de spécialistes.

3. Études, recherches, expérimentation et, en général, tous travaux quelconques se rapportant à son objet.

Administration :

A. — COMMISSION.

Président :

S.A.R. le prince ALBERT de Belgique.

Vice-Président :

M. JURION, F., Directeur général de l'I.N.É.A.C.

Secrétaire :

M. LEBRUN, J., Secrétaire général de l'I.N.É.A.C.

Membres :

MM. BOUILLENNE, R., Membre de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

BRIEN, P., Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer;

DEBAUCHE, H., Professeur à l'Université Catholique de Louvain;

DE BRUYNE, E., Président du Conseil Académique de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, à Anvers;

DE WILDE, L., Professeur à l'Institut Agronomique de l'État, à Gand;

DONIS, C., Professeur à l'Institut Agronomique de l'État, à Gembloux;

GEURDEN, L., Professeur à l'École de Médecine Vétérinaire de l'État, à Gand;

GILLIEAUX, P., Membre du Comité Cotonnier Congolais;

GUILLAUME, A., Président du Comité Spécial du Katanga;

HELBIG DE BALZAC, L., Président du Comité National du Kivu;

HENRARD, J., Directeur de l'Agriculture, Forêts et Élevage, au Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi;

HOMÈS, M., Professeur à l'Université Libre de Bruxelles;

JANSSENS, P., Directeur de l'Institut de Médecine Tropicale «Prince Léopold», à Anvers;

MAQUET, M., Vice-Président du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge;

OPSOMER, J., Professeur à l'Institut Agronomique de Louvain;

PEETERS, G., Professeur à l'Université de Gand;

PONCELET, L., Météorologiste, Chef du Service de Climatologie, à l'Institut Royal Météorologique, à Uccle;

ROBYNS, W., Membre de l'Académie Royale Flamande des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

SCHOENAERS, F., Professeur à l'École de Médecine Vétérinaire de l'État, à Cureghem;

**ESSAI D'UNE PLANIFICATION
DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
CONGOLAISE**

**PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL
POUR L'ÉTUDE AGRONOMIQUE DU CONGO BELGE
(I.N.É.A.C.)**

**Essai d'une planification
de l'économie agricole
congolaise**

PAR

B. Van de Walle

Ingénieur agronome Gd
Assistant à la Division d'Économie agricole
de l'I.N.É.A.C. à Yangambi

**SÉRIE TECHNIQUE N° 61
1960**

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	11
CHAPITRE PREMIER — <i>Considérations générales</i>	13
A. Hypothèse de travail	13
B. Nécessité d'une planification nationale. — Caractéristiques d'un plan de développement agricole	14
C. Concentration des efforts	16
D. Analyse des critères économiques pour déterminer les pôles de croissance	18
E. Théorie de l'intensification	23
CHAPITRE II — <i>Cultures pluriannuelles de la Cuvette centrale</i>	27
A. Débouchés des produits	28
1. Caoutchouc	28
2. Produits du palmier à huile	30
3. Cacao	32
4. Café	33
B. Potentiel de la Cuvette centrale	34
CHAPITRE III — <i>Zones cotonnières</i>	41
A. Géographie économique	41
B. Débouchés du coton	44
C. Potentiel cotonnier du pays	45
CHAPITRE IV — <i>Autres régions</i>	46
A. Zones où se justifie une intensification des cultures vivrières	46
B. Zone huilière du Kwilu	49
C. Mayumbe	49
D. Zones d'altitude de l'Est	49
E. Zones infra-marginales	50
CHAPITRE V — <i>Élevage</i>	51
CHAPITRE VI — <i>Exploitation forestière</i>	54
CONCLUSIONS	56
BIBLIOGRAPHIE.	58
ANNEXES	59

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES INCLUS DANS LE TEXTE

TABLEAUX

	Pages
I. Quelques chiffres d'exportation du Congo belge et du Ruanda-Urundi	20
II. Apports respectifs à l'économie nationale, exprimés par homme occupé en plantation, de chacune des grandes cultures congolaises	28
III et IV. Tableaux récapitulatifs du potentiel économique, exploitable à court terme, de la Cuvette centrale congolaise	36 et 38
V. Répartition géographique de la production cotonnière	42

CARTES

1. Répartition du revenu monétaire agricole des autochtones non salariés	face p. 22
2. Types d'action préconisés en matière de culture cotonnière	face p. 44
3. Estimation de la demande en produits vivriers pondéreux	face p. 48
4. Partie de la production vivrière qui a été commercialisée en 1958	face p. 48
5. Répartition de la population agricole d'après les zones économiques définies dans la présente étude	face p. 50
6. Essai de planification agricole à l'échelle nationale (voir également carte dépliant qui figure <i>in fine</i>)	face p. 56

INTRODUCTION

L'étude qui suit constitue une tentative qui vise à définir l'orientation générale du développement que pourrait prendre l'agriculture dans le Congo de demain. Cette note n'a pas pour but de définir des programmes agricoles précis, applicables dans l'immédiat, car elle ne constitue qu'une première phase de dégrossissage, mais elle tente uniquement de *dégager quelques grandes lignes d'action* ainsi que leurs conséquences probables.

Pour aboutir à cet essai de planification agricole, une *optique nationale* a été délibérément adoptée, car elle seule offre la possibilité d'apporter des solutions qui auront *le meilleur résultat pour l'économie du pays*.

Une deuxième phase de cette étude serait alors l'élaboration de plans régionaux intégrés dans le plan national adopté. Une troisième et dernière phase enfin, serait relative à des projets précis, basés sur les plans régionaux, et précéderait la phase d'exécution.

On voit que la méthode adoptée est celle qui conduit *du général au particulier* :

- *D'abord un projet d'ensemble* respectant les impératifs nationaux;
- *En suite des projets régionaux* tenant compte des conditions propres à chaque région tout en respectant la fonction assignée à la région par le plan d'ensemble;
- *Enfin des plans précis* réalisables au niveau du terroir.

Du point de vue économique, cette méthode est la seule défendable.

En effet, la technique inverse, qui consisterait à réaliser un plan national par juxtaposition de plans régionaux préexistants, donne libre cours à l'expression du particularisme régional, souvent incompatible avec l'intérêt supérieur du pays.

Les conclusions de cette étude offrent, à première vue, un caractère assez radical. C'est voulu. En effet, si on admet les principes à la base de ce travail et exposés au début de cette étude, un raisonnement logique ne peut pas conduire à des solutions mitigées. D'autre part, seules des formules radicales seront capables de sortir rapidement une partie du pays de son état de sous-développement actuel.

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

A. *Hypothèse de travail.*

Avant d'exposer les principes économiques sur lesquels est basée cette étude, il importe d'en définir les conditions d'applicabilité. Celles-ci découlent de considérations sur l'avenir politique du Congo, dont dépendra, — plus que jamais, — son évolution économique.

Il serait assez hasardeux de présumer de la politique que suivront les dirigeants du Congo indépendant. Aussi a-t-il été jugé préférable de ne pas envisager tous les cas qui pourraient se présenter, mais plutôt d'essayer de définir quelle serait la situation politique la plus favorable au développement harmonieux d'une situation économique saine et prospère.

Voyons donc quelle est cette hypothèse de travail.

Dans une allocution radiodiffusée le 13 janvier 1960, M. SCHEYVEN, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo, affirmait que le développement économique de ce pays dépend de deux conditions :

1^o *Que le Gouvernement évite la dispersion des efforts ;*

2^o *Que le pays offre suffisamment de garanties pour intéresser les investisseurs étrangers.*

Il semble bien que, parmi les différentes voies qui s'offrent pour arriver à remplir ces conditions, le moyen le plus approprié que pourrait utiliser le Gouvernement congolais de demain soit l'adoption d'une politique de *planification nationale de l'économie*. En effet, dans quelle situation le Congo va-t-il se trouver une fois son indépendance acquise ?

1. Au début, il y aura une *pénurie certaine du facteur « capital »*.

2. Les masses salariées pourraient très bien *revendiquer des rémunérations de plus en plus élevées* et ce, malgré l'abondance de la main-

d'œuvre et cela avant d'avoir augmenté pour autant la productivité du travail.

3. Enfin, *chaque région particulière* du Congo pourrait réclamer de plus en plus l'aide du Gouvernement central pour faciliter son développement.

Seul un Gouvernement central, possédant dans ses attributions la gestion de la vie économique du pays et muni de l'autorité voulue lui permettant d'exécuter un plan économique inspiré par des considérations nationales, sera capable de résoudre le problème économique qui se pose : *assurer la répartition optimum de moyens rares entre des fins multiples*¹. Il est en effet presque inéluctable qu'un puissant effort dans le domaine économique doive aller de pair avec l'implantation temporaire d'un climat d'austérité, nécessaire pour combattre une inflation toujours prête à se manifester, ainsi que pour faire admettre le choix des régions à développer en premier lieu.

Si le Gouvernement congolais parvient à placer provisoirement les quelques capitaux dont il dispose dans des endroits où leur taux de croissance est maximum, tout en annexant à ces capitaux une main-d'œuvre productive et travailleuse, il aura réuni en même temps les deux conditions citées par M. SCHEYVEN. En effet, si le Gouvernement congolais ne disperse pas inutilement ses efforts et si la main-d'œuvre du pays suit ses dirigeants, la confiance des investisseurs étrangers sera vite acquise.

B. *Nécessité d'une planification nationale. – Caractéristiques d'un plan de développement agricole.*

Le professeur C. PROU a développé quelques idées directrices sur la nature de la planification économique en pays sous-développés². Les réflexions qui suivent lui sont empruntées.

Dans le monde occidental qui nous est familier, les méthodes pour l'encouragement de l'essor économique ont un caractère encore relativement libéral. Mais dans le monde des pays sous-développés l'application de ces méthodes doit être exclue, car elles sont fondées principalement sur l'extrapolation des tendances existantes. Or, l'économie d'un pays sous-développé, même d'un pays considéré comme

1. F. BEZY, Principes pour l'orientation du développement économique du Congo, p. 55 (1959).

2. Ch. PROU, Réflexions rapides sur l'élaboration des plans en économie sous-développée, *Économie rurale*, 41 (1959).

fort avancé tel le Congo, ne possède pas encore un grand nombre de *forces autonomes* capables d'entraîner des activités nouvelles.

Ces activités nouvelles doivent par conséquent être *implantées* à partir de rien ou presque rien, ce qui implique la présence d'un organisme central planificateur et muni de l'autorité voulue pour l'exécution. Les réalisations des pays où la planification nationale est d'application prouvent que des résultats spectaculaires peuvent être obtenus en peu de temps, à *condition* de disposer d'une *autorité centrale puissante* pouvant compter sur l'appui d'une organisation politique entièrement dévouée à la cause commune et d'une très vaste administration. Ces deux dernières conditions sont évidemment loin d'exister dans la plupart des pays sous-développés, de sorte que la planification ne peut pas encore, à l'heure actuelle, y revêtir le caractère absolu qui y serait cependant souhaitable.

Concernant *les caractéristiques d'une planification économique en pays sous-développés*, les idées directrices de C. PROU peuvent se résumer comme suit :

1. Nature de la planification.

1. Le plan, outre son caractère technique, est un acte fondamentalement politique. Il doit être *conçu à bref délai* pour être d'actualité (de préférence en quelques mois);

2. Le Gouvernement doit disposer d'une *liberté de manœuvre* suffisante, tant à l'égard de l'étranger que des intérêts locaux;

3. Le développement économique implique une diversification des productions, donc une *industrialisation*;

4. Le développement économique doit s'organiser autour d'un *petit nombre de projets* fondamentaux;

5. Il ne faut pas rechercher une centralisation parfaite des décisions économiques, car cela embarrasserait les planificateurs d'un appareil administratif lourd, incompatible avec l'état de sous-développement.

2. Préparation du plan.

1. Il y a lieu de commencer par une *phase de décisions*, précédant la phase d'étude proprement dite;

2. La préparation du plan proprement dit doit se faire en deux étapes :

— Le choix d'une « *ligne* » de *développement* à 15 ou 20 années d'échéance;

— La mise au point de la *première tranche* de planification.

3. Conditions de travail du planificateur.

1. Le planificateur ne part pas du néant, mais bien de choses existantes;

2. Le planificateur doit tenir compte des contraintes existantes (d'ordre technique, sociologique, politique, etc.);

3. Le planificateur doit travailler « solitairement » c'est-à-dire sans s'encombrer d'un lourd appareil d'étude.

« Au total, écrit C. PROU, ce qu'on demande à l'économiste, en pays sous-développés comme ailleurs, c'est de vérifier un petit nombre de combinaisons techniquement et politiquement possibles, et de présenter au gouvernement l'ensemble des conséquences qu'entraînerait le choix de l'une ou l'autre des combinaisons. »

C. Concentration des efforts.

Il convient de rappeler quelques principes économiques sur lesquels est basée l'idée de la *concentration des efforts là où on peut en attendre les meilleurs résultats*. Si cette idée paraît tellement logique à certains qu'ils ne trouvent même pas nécessaire de l'étayer, d'autres par contre, la considèrent comme une injustice sociale flagrante et, pour cette raison, la rejettent.

Or, dans tous les pays toute progression économique est basée sur la *discrimination* entre les différentes régions du pays.

Dans les pays actuellement les plus développés cette discrimination s'est opérée de deux façons :

a) Soit par une *évolution naturelle*, comme en Amérique du Nord où, depuis les débuts de l'immigration, par l'action combinée de tous les individus à la recherche du plus haut profit, les régions les mieux situées ont connu le développement le plus accentué.

b) Soit par une *évolution planifiée*, comme en Union Soviétique où, depuis 1917, un gouvernement central puissant préside à la destinée du pays, et décide du lieu où portera l'effort principal de la nation.

Sans prendre parti pour l'un ou l'autre système, on est malgré tout forcé de constater que dans les deux cas une *discrimination s'est opérée en faveur des régions les mieux situées*. En outre, on constate également que les capacités tant morales qu'intellectuelles de la population ont joué un grand rôle dans l'adoption de l'une ou de l'autre de ces deux formes de gouvernement.

En ce qui concerne les pays sous-développés, F. BÉZY ¹ a exposé les raisons de principe qui rendent la concentration des efforts absolument nécessaire.

L'argumentation de F. BÉZY peut être résumée comme suit :

Un premier principe sur lequel est basée l'idée de la concentration des efforts veut que le choix de l'investisseur doive se fixer sur les formes d'investissement qui fournissent le rapport le plus élevé entre la valeur de la production nouvelle et le montant des capitaux investis. C'est la productivité marginale des capitaux qui, d'après les classiques, doit être recherchée.

Certains économistes actuels ont amélioré cette théorie en faisant valoir que dans le calcul de la production nouvelle doit aussi intervenir l'effet de l'investissement sur les activités connexes. Pour ces auteurs, le critère du meilleur investissement est la productivité marginale sociale, exprimée cette fois par le rapport entre l'accroissement du revenu social et celui de la mise en œuvre de nouveaux capitaux.

D'autres spécialistes reprochent à cette théorie de supposer l'homme partout égal à lui-même, alors qu'il se différencie de ses congénères par des critères tels : esprit d'entreprise, la qualification du travail, le goût à consommer ou à épargner, etc., ce qui donne évidemment des résultats variables de région à région.

Enfin, d'après les économistes modernes, ce qu'il faut chercher n'est pas d'obtenir un revenu national maximum, mais bien *un taux de croissance du revenu national par tête d'habitant le plus élevé possible*. Ce qu'il faudrait chercher est donc la maximisation du coefficient de réinvestissement marginal par habitant.

En pratique, cela revient à dire que les investissements doivent être faits de telle sorte qu'ils constituent ou renforcent des *pôles de croissance*.

Comme les données nécessaires pour procéder aux calculs à réaliser pour appliquer convenablement les principes exposés ci-dessus faisaient défaut, il a uniquement été recherché quels pourraient être, en agriculture congolaise, ces « pôles de croissance ». F. BÉZY, pour sa part, n'en voit que deux pour l'ensemble de l'économie congolaise : l'économie possède suffisamment de « force vive » pour continuer son développement avec un minimum d'aide dans :

- la région minière du Haut-Katanga;
- les environs de Léopoldville.

Pour F. BÉZY, l'agriculture constitue évidemment une activité assez « diffuse », puisque pour la pratiquer en grand on doit néces-

1. F. BÉZY, Principes pour l'orientation du développement économique au Congo, Éd. Univ. Lovanium (1959).

sairement faire appel à des superficies relativement importantes. Il a cependant énuméré, dans son étude, les critères qu'il estime devoir être analysés afin de déterminer les zones autour desquelles il faudrait polariser les efforts agricoles. Ce sont :

- 1) la qualité des sols¹ ;
- 2) la distance du lieu de production au débouché ;
- 3) la réceptivité de la population.

D'une façon générale, cela revient à analyser *trois catégories de critères : les facteurs naturels, économiques et sociaux*.

Grâce aux travaux de l'INÉAC, et en particulier aux cartes des climats, de la végétation et des sols établies par BULTOT, DEVRED et SYS, il est actuellement possible de dresser une carte unique définissant les limites et la valeur relative, du point de vue des *facteurs naturels*, de chacune des grandes régions agricoles du pays.

Viennent ensuite les *facteurs économiques*, objet de cette étude.

Quant aux *facteurs d'ordre social*, comme les informations nécessaires pour dresser une carte du Congo montrant la valeur relative des différentes régions basée sur les sentiments des populations à l'égard des facteurs économiques sont trop éparses, elles n'ont pas été analysées ici.

Il est d'ailleurs vraisemblable qu'une telle analyse n'aboutirait qu'à définir une multitude de micro-régions, à cause de l'infinie variabilité des facteurs sociaux en général, de sorte qu'il semble préférable de réserver cette partie des travaux à des études régionales plus fouillées. Les seules données disponibles concernant la population congolaise sont :

- La densité de la population ;
- Le taux d'accroissement naturel de la population ;
- La répartition de la population agricole.

Elles ont été reprises, à titre d'information, sous forme de cartes figurant aux annexes 6, 7 et 8.

D. *Analyse des critères économiques pour déterminer les pôles de croissance.*

Le but de l'analyse économique qui va suivre est de déterminer les « *pôles de croissance* » autour desquels devraient être concentrés tous les efforts de développement agricole, étant entendu que l'intérêt national passe avant l'intérêt régional.

1. Dans ce critère, F. BÉZY inclut certainement tous les facteurs naturels, tant édaphiques qu'écologiques.

Comme il a été dit ci-dessus, les premières années de l'indépendance iront de pair avec une plus ou moins grande pénurie de capitaux, et l'on peut supposer que, durant cette période, les sociétés de plantation seront éventuellement réticentes à étendre les superficies. C'est pourquoi la présente étude a été basée uniquement sur le développement possible de l'agriculture autochtone, étant entendu que l'exécution des programmes préconisés incomberait au Gouvernement.

Pour ne pas compliquer les choses, les calculs ont porté uniquement sur le *fruit direct* des actions envisagées sur les exportations du pays, puisque celles-ci constituent encore, pour quelques années du moins, le principal soutien de l'économie nationale. Ceci a deux avantages :

1. Si, pour prendre un exemple, on compare l'effort nécessaire pour doter un homme adulte valide (H.A.V.) d'une superficie optimum d'une culture à la valeur de la production individuelle de cet individu, rendue frontrière, on inclut automatiquement dans cette valeur une partie de la production nouvelle réalisée dans des branches connexes. On se rapproche donc ainsi des théories les plus récentes, sans toutefois les mettre entièrement en pratique.

2. De cette façon on néglige automatiquement tous les arguments particularistes régionaux, pour ne considérer que l'intérêt supérieur du pays.

1. Activités à développer.

Considérant l'économie générale du Congo, on ne peut qu'approuver F. BÉZY : le *Haut-Katanga* et le *Bas-Congo* sont actuellement les *deux seuls pôles de croissance vraiment importants*. D'autre part, de nombreux auteurs s'accordent à dire que sans développement des secteurs secondaires et tertiaires de l'économie (industries de transformation, commerce et services), il n'y a aucune chance de sortir de l'état de sous-développement. Il suffit, pour vérifier cette affirmation, de regarder à quel niveau, par rapport au développement mondial, se trouvent les pays purement agricoles. Dans son rapport sur l'association des territoires d'outre-mer au Marché commun, le ministre DUVIEUSART a d'ailleurs encore rappelé que, « concernant la politique à long terme, il convient de développer le pouvoir d'achat des populations rurales et de *poursuivre l'industrialisation...* ». Dans le même rapport, PEYREFITTE recommande « *l'établissement d'industries légères et manufacturières* ».

Il apparaît donc que l'exportation de matières premières, qui constitue actuellement le principal revenu de l'économie congolaise, n'est qu'une solution provisoire, destinée à servir de *base*, durant quelques temps encore, au développement plus large de l'économie.

TABLEAU I

*Quelques chiffres d'exportations du Congo belge
et du Ruanda-Urundi*¹.

Produits	1954		1955		1956	
	Tonnes	Millions de F	Tonnes	Millions de F	Tonnes	Millions de F
Café, thé, maté, épices.	34.391	1.935	44.612	2.091	53.543	2.285
Graisses, huiles animales et végétales. . .	180.531	1.788	198.088	2.043	213.973	2.386
Palmistes décortiquées	71.808	472	63.198	357	35.486	205
Coton	42.239	1.524	43.934	1.659	55.353	1.877
Caoutchouc	22.547	410	26.084	797	32.528	1.035
Bois et ouvrages	169.950	366	166.704	384	162.025	396
Cacao et préparations	2.975	152	3.478	150	4.263	121
Cuivre.	6.684	..	8.041	..	10.980
Cobalt.	1.334	..	1.162
Divers
Total général	—	20.225	—	23.143	—	27.106

Produits	1957		1958		1959	
	Tonnes	Millions de F	Tonnes	Millions de F	Tonnes	Millions de F
	Café, thé, maté, épices	69.191	3.000	73.076	2.895 (1)	97.000
Graisses, huiles animales et végétales	224.827	2.572	235.762	2.523 (2)	185.000 (3)	..
Palmistes décortiquées	30.721	177	38.233	221
Coton	41.778	1.356	36.781	1.145	42.800	..
Caoutchouc	34.311	1.019	35.090	850
Bois et ouvrages	160.911	420	143.649	391
Cacao et préparations	4.958	125	4.878	201
Cuivre	7.485	244.000	5.402	284.000	..
Cobalt	1.025	5.360	960	6.590	..
Divers
Total général	—	23.959	..	20.581	—	24.788

1. Ces renseignements sont extraits des Bulletins mensuels du commerce extérieur du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Pour 1959 les données ont été recueillies lors d'une allocution prononcée à la radio le 5 février 1960 par M. CARBONELLE, Secrétaire du Gouvernement chargé des affaires économiques et financières.

N.B. : (1) La valeur des exportations de thé inclue dans ce chiffre total est de 77 millions de F.

(2) Dans ce chiffre sont compris l'huile d'arachide et l'huile de coton, valant respectivement 78 et 67 millions de F.

(3) Ce chiffre représente les exportations d'huile de palme seule, en augmentation de 12 % par rapport à 1958.

Comme *l'exportation de produits agricoles* constitue actuellement une part importante de l'activité congolaise, il faut donc considérer que *cette agriculture d'exportation représente un pôle de croissance qu'il y a lieu de développer*. En 1958, le café, les oléagineux, le coton, le caoutchouc, les bois, le cacao et le thé ont représenté environ 40 % de la valeur totale des exportations, ce qui montre l'importance de l'agriculture d'exportation dans l'économie générale du Congo (voir tableau I).

La nécessité de développer encore pendant quelques années ces exportations a d'ailleurs été soulignée dernièrement par M. CARBONELLE, Secrétaire du Gouvernement chargé des affaires économiques et financières¹.

Actuellement les cultures d'exportation sont donc celles auxquelles il convient de s'intéresser avant toute autre chose.

D'autre part, il y a des biens de consommation qui sont actuellement importés, mais qui pourraient être produits localement. Parmi ceux-ci, la plupart ont déjà subi un certain traitement, et le développement des activités agricoles qui pourraient fournir la matière première nécessaire doit donc aller de pair avec le développement des industries transformatrices.

Lorsque ces importations complètent une production qui existe déjà dans le pays, cette production peut être considérée également comme un pôle de croissance. De cette manière on retrouve certaines spéculations telles le coton, le caoutchouc, les oléagineux et le cacao. D'autres apparaissent :

- Soit comme des activités qui connaissent déjà un certain développement, telles l'élevage, l'exploitation forestière, la culture des céréales et de la canne à sucre, la pisciculture;
- Soit comme des activités à développer, telles l'horticulture destinée à être pratiquée à proximité immédiate des centres urbains, et la culture du tabac.

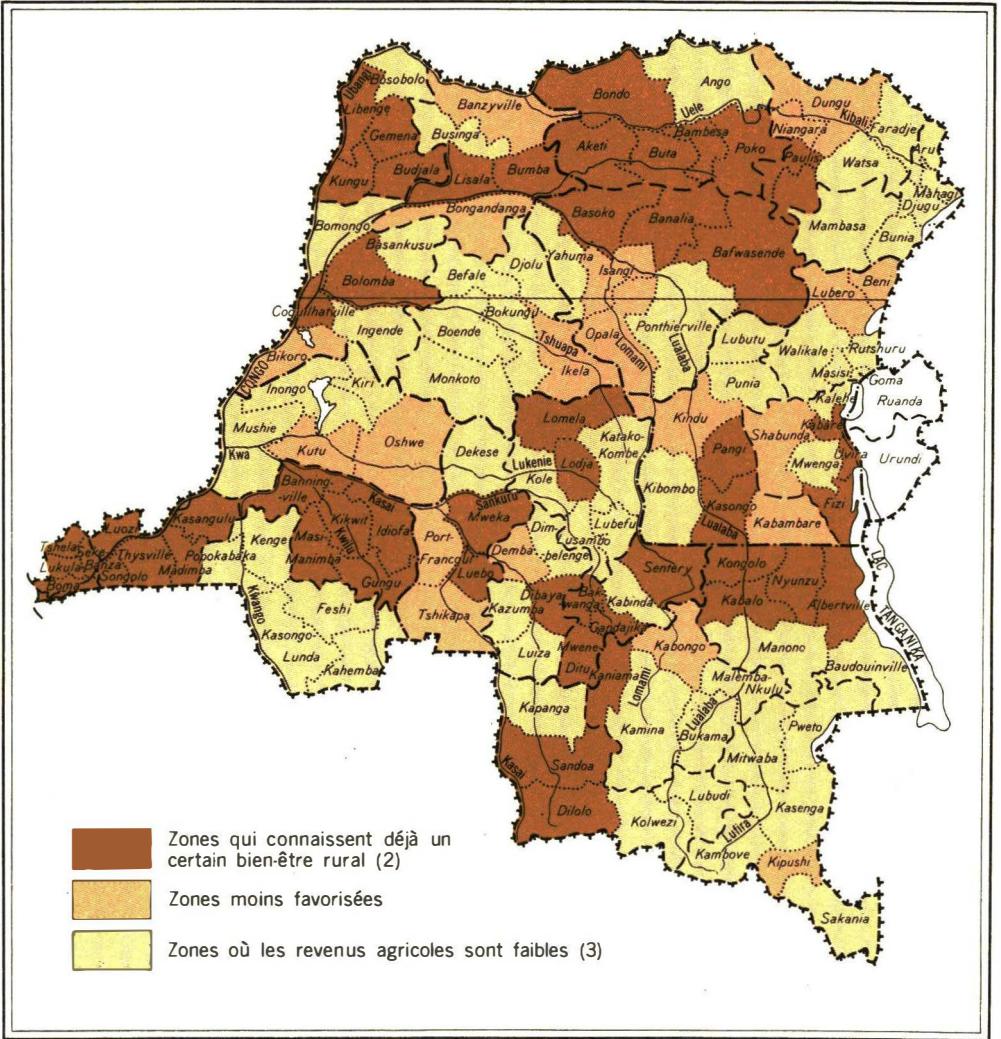
On voit que les cultures d'exportation déjà citées constituent également une bonne part de cette deuxième catégorie de spéculations agricoles à développer.

2. Régions où développer ces activités.

L'étape suivante est *la détermination géographique des pôles de croissance*, autrement dit le choix des aires les plus propices au développement des activités retenues. Les deux cartes représentant la répartition

1. Émission de « Radio Congo belge » du 5 février 1960.

RÉPARTITION DU REVENU MONÉTAIRE AGRICOLE
DES AUTOCHTONES NON SALARIÉS



Institut Géographique Militaire - Bruxelles

(1) Synthèse de deux cartes qui figurent aux annexes 9 et 10.

(2) Les Territoires compris dans ces zones accusent un revenu global supérieur à 39 millions de F/an ou un revenu individuel supérieur à 2.380 F/an.

(3) Les Territoires compris dans ces zones présentent un revenu global inférieur à 25 millions de F/an et un revenu individuel inférieur à 1.715 F/an.

L'ensemble de ces Territoires totalise, de ce fait, moins du quart du revenu monétaire agricole total du pays.

actuelle du *revenu monétaire agricole des autochtones non salariés* (voir annexes 9 et 10) permettent de définir :

- 1° Des zones qui connaissent déjà un certain bien-être;
- 2° Des zones moins favorisées;
- 3° Des zones arriérées.

La carte n° 1 montre que les zones qui connaissent un certain développement sont : le Bas-Congo, depuis Boma jusqu'à Léopoldville; le Kwilu huilier; les environs de Coquilhatville; la majeure partie de la zone cotonnière Nord; les Territoires de Lomela et de Lodja dans la Cuvette centrale; une grande partie de la zone cotonnière Sud; la région du rail au Kasai; la plaine de la Ruzizi et les abords du lac Tanganyka, d'Uvira à Albertville.

Par contre, la majeure partie du Katanga, tout le centre de la Cuvette centrale, le district du Kwango, le district de l'Ituri, tout le Nord de la province du Kivu et une bonne partie du Kasai ne jouissent actuellement que de faibles revenus.

Comme jusqu'à présent une vaste action agricole gouvernementale a été développée simultanément dans presque tous les territoires du Congo, on peut conclure, des constatations faites ci-dessus, que les zones qui bénéficient actuellement d'un certain développement de l'économie monétaire agricole sont celles qu'il y a lieu de développer davantage, car les résultats acquis prouvent que les conditions propices au développement d'une économie monétaire y existent.

D'autre part, parmi les *zones déshéritées*, il convient d'établir une distinction basée sur les *facteurs naturels*. Il apparaît ainsi que la Cuvette centrale possède un énorme potentiel naturel insuffisamment exploité, alors que d'autres zones pauvres sont démunies de ce potentiel et ne sont donc pas appelées à connaître un développement économique important.

E. *Théorie de l'intensification.*

Après avoir défini les *activités* à développer et les *régions* à mettre en valeur, il convient de rappeler quelques éléments théoriques d'économie agricole relatifs à l'intensification, afin de montrer la *façon* dont ce développement pourrait se réaliser.

Il n'existe pas une agriculture intensive à opposer à une agriculture extensive, mais bien toute une série de *formes d'agriculture*, intermédiaires entre la plus intensive et la plus extensive, et qui

se définissent d'après la proportion selon laquelle les facteurs de production « travail » et « capital » sont utilisés pour une quantité donnée du facteur « sol ».

Comme l'expression « forme d'agriculture » est une *notion relative*, il y a lieu de procéder par comparaison lorsqu'on désire utiliser cette notion, le terme de comparaison pouvant se situer dans le temps ou dans l'espace.

Tous les *éléments déterminants* de la « forme d'agriculture » (conditions naturelles, situation de l'exploitation par rapport aux marchés, degré de développement général de l'économie, personnalité de l'exploitant) ont, en définitive, une influence plus ou moins grande sur les prix des facteurs de production et les prix des produits agricoles; il suffit donc d'étudier les relations entre ces prix pour se faire une image qui intègre tous ces éléments déterminants.

Le rapport entre ces prix est donc l'élément déterminant principal de la forme idéale d'agriculture à choisir dans chaque cas particulier.

Au cours d'une telle étude on respectera le principe d'après lequel *le facteur de production le plus rare, c'est-à-dire le plus cher, doit être employé avec le plus de parcimonie et de la manière la plus efficiente*; on se servira de l'outil constitué par la courbe des rendements supplémentaires décroissants; enfin, on emploiera comme critère la comparaison entre le coût marginal et le bénéfice marginal.

Deux moyens sont susceptibles de qualifier une forme d'agriculture déterminée :

– *L'étude des proportions dans lesquelles sont employés les trois facteurs de production*, ce qui amène à classer le cas envisagé dans une des catégories suivantes :

A. Prédominance des facteurs naturels : *extensif*.

B. Prédominance de l'intervention humaine :

1) sous forme de travail : *intensif à base de travail* (ou « *actif* »).

2) sous forme de capitaux : *intensif à base de capitaux*, ces derniers pouvant être représentés par des capitaux fixes (bâtiments, machines, bétail, améliorations foncières durables) ou par des capitaux circulants (engrais, produits phytopharmaceutiques, aliments, électricité, carburants, etc).

– *L'étude du volume produit à l'unité de surface*, exprimé soit en unités physiques, soit, le plus souvent, en unités monétaires (revenu brut et revenu net).

QUELQUES CONSÉQUENCES.

1. Puisque, conformément à la loi de l'offre et de la demande, c'est le facteur de production le plus rare, donc le plus onéreux, qui doit être employé avec le plus de parcimonie et de la manière la plus efficiente, c'est également cet élément, le plus rare, qui est relativement le mieux rémunéré :

– *le facteur travail* est le mieux rémunéré dans les formes extensives ou intensives à base de capitaux et le moins dans la forme intensive à base de travail;

– *le facteur capital* est le mieux rémunéré dans les formes extensive ou intensive à base de travail et le moins dans la forme intensive à base de capitaux;

– *le facteur sol* (lorsqu'il s'agit de capital foncier) est le mieux rémunéré dans la forme intensive et le moins dans la forme extensive.

2. Telle qu'elle a été définie ci-dessus, l'intensification n'a pas nécessairement comme résultat un abaissement du prix de revient ou une augmentation des bénéfices. Cela doit être recherchée par une *rationalisation*, c'est-à-dire une adaptation de la forme d'agriculture aux conditions régnantes, ce qui peut théoriquement se réaliser indifféremment par une tendance vers la culture intensive ou vers la culture extensive.

3. La troisième conséquence importante réside dans le fait que toute intensification, de par le caractère élevé et spécialisé des investissements, *diminue la faculté d'adaptation* d'une exploitation.

Cette théorie, appliquée au Congo indépendant de demain, confirme les opinions émises ci-dessus : il faudra, dans la mesure du possible, et surtout dans les régions à haut potentiel naturel, exploiter au maximum le facteur « travail », c'est-à-dire le potentiel humain. Le facteur « capital » par contre, devenu rare, devra être mis en œuvre avec plus de circonspection. Quant au facteur « sol », celui-ci peut être assimilé à un des deux autres, car le coût de sa mise en valeur ne peut être constitué que de travail ou de capital ou des deux éléments à la fois. Le sol n'est rare que dans les régions surpeuplées, mais il peut être économiquement rare n'importe où lorsque sa mise en valeur est d'un coût élevé. Plus cette rareté économique des terres agricoles se fait sentir, plus l'intensification peut être poussée. Il est évident aussi que la mise en valeur des terres devra être réalisée, durant les premières années du moins, avec une quantité minimum du facteur « capital ».

D'autre part, si le facteur « travail » est théoriquement très abondant au Congo, son immobilité en réduit fortement l'importance, puisque

c'est seulement la main-d'œuvre située dans les régions à potentiel naturel élevé qui est assurée d'une bonne productivité. Il est à souhaiter que la main-d'œuvre des régions pauvres acquière une certaine mobilité.

Comme l'adjonction de l'élément « capital » au facteur « travail » rend ce dernier plus productif et donc plus intéressant pour une nation, et, comme les facteurs naturels jouent, en agriculture, un rôle prépondérant sur la production, *ce sont les régions dotées de la meilleure productivité naturelle qui sont vouées à la forme d'agriculture la plus intensive.* C'est donc là que l'adjonction de capitaux peut servir de la meilleure façon les intérêts nationaux.

RÉSUMÉ.

L'analyse des *facteurs économiques et naturels* permet de définir comme :

a) *Activités à développer* : les cultures d'exportation d'abord, ensuite certaines spéculations qui permettent de diminuer les importations, également les cultures vivrières dans quelques régions qui seront définies plus loin.

b) *Zones à développer* : les régions qui connaissent déjà un certain bien-être rural et la Cuvette centrale, dont le potentiel naturel est très élevé et encore insuffisamment exploité.

c) *Moyens à développer* : l'intervention de capitaux en vue d'augmenter la productivité du travail, mais uniquement dans les régions qui possèdent le plus haut potentiel naturel, de façon à assurer à ces capitaux une forte rentabilité.

Ceci permet de constater que l'ordre de priorité en matière d'intensification agricole au Congo devrait s'établir comme suit :

A. Basé sur des considérations *économiques* :

1. Cuvette centrale;
2. Zones cotonnières;
3. Autres zones intéressantes, vivrières et huilières.

B. Basé sur des considérations *sociales* :

Toutes les régions surpeuplées.

CHAPITRE II

CULTURES PLURIANNUELLES DE LA CUVETTE CENTRALE

L'étude économique de cette région du Congo se borne à la zone délimitée sur la carte (voire annexe 16). Comme il s'agit d'une étude du potentiel économique, les limites de la zone à étudier ont été établies d'une façon stricte, de telle sorte que le potentiel calculé représentera un minimum. A cette fin, les zones considérées comme favorables à la culture du cotonnier ont été exclues¹, ainsi que toute zone se trouvant hors de la forêt équatoriale ou au-dessus de la cote altitudinale de 750 m.

Les quelques endroits de la Cuvette centrale économiquement favorables aux cultures vivrières seront étudiés au chapitre IV.

Faisant suite au principe énoncé ci-dessus, en vertu duquel la politique la plus intéressante, dans l'état actuel de l'économie congolaise, consiste à *concentrer les efforts sur les activités qui connaissent déjà un certain succès et qui ont la plus forte répercussion sur l'économie nationale*, trois cultures ont été retenues en ce qui concerne la Cuvette centrale. Ce sont : *l'hévéa, le palmier et le cacaoyer*.

Ce choix est basé sur les considérations émises lors de la réunion tenue en octobre 1958 à Léopoldville entre les représentants de l'INÉAC et les responsables du Deuxième Plan Décennal². Ces considérations restent valables, moyennant quelques adaptations, surtout quant à la position mondiale du café.

1. En fait, on aura l'occasion de constater plus loin que la solution idéale serait obtenue en faisant le contraire, c'est-à-dire en limitant le plus possible l'aire de culture du cotonnier au profit des cultures pluriannuelles de la Cuvette centrale, surtout au Nord de l'Équateur où l'interpénétration de ces deux zones est assez forte. (Cfr à ce sujet le tableau II, page 28).

2. Note inédite de G. GEORTAY et B. VAN DE WALLE, présentée en octobre 1958 à la Commission du Deuxième Plan Décennal, à Léopoldville.

TABLEAU II

Apports respectifs à l'économie nationale, exprimés par homme occupé en plantation, de chacune des grandes cultures congolaises.

	Palmier	Hévéa	Caféier Robusta	Cacaoyer
Superficie maximum maîtrisable par cultivateur (ha)	3	2	0,75	1,5
Rendement culturel (t/ha/an)	3 ¹ 0,6	1	1	0,750
Rendement du travail (t/cultivateur/an)	9 1,8	2	0,750	1,125
Valeur du produit FOB port d'embarquement (F/t) ² .	10.000 8.000	35.000	25.000	30.000
Valeur fournie en un an à l'économie nationale (F/planteur) (Productivité du travail) .	104.400	70.000	18.750	33.750

	Caféier d'Arabie	Théier	Cotonnier
Superficie maximum maîtrisable par cultivateur (ha)	0,50	0,50	1
Rendement culturel (t/ha/an)	0,5	1	0,800 ³
Rendement du travail (t/cultivateur/an)	0,250	0,5	0,800
Valeur du produit FOB port d'embarquement (F/t) ² .	40.000	50.000	35.000
Valeur fournie en un an à l'économie nationale (F/planteur) (Productivité du travail) .	10.000	25.000	9.800 ⁴

1. Pour le palmier à huile, le premier chiffre représente toujours l'huile de palme, le second les noix palmistes.

2. Valeur approximative pour la période 1959-1960.

3. Soit 280 kg de coton-fibres.

4. Il faudrait encore y ajouter la valeur des autres cultures de la rotation, pour autant que celles-ci soient vendables; mais par contre le rendement du travail a été estimé très largement.

A. Débouchés des produits.

Voici, résumées, les quelques données dont on dispose actuellement pour juger des débouchés futurs des produits de la Cuvette centrale.

1. Caoutchouc.

En 1958, le Congo a produit 37.000 t de caoutchouc, provenant de 55.000 ha en rapport, tandis que 29.000 ha de jeunes hévéas n'étaient pas encore mis en saignée (cfr annexes 1, 2, 3 et 13). Lorsque cette superficie entrera également en production, on peut s'attendre à une production annuelle supplémentaire de 21.000 à 29.000 t, ce qui amènera la production annuelle totale du pays d'ici quelques années aux environs de 60.000 t. Or, cette production apparaît comme très modeste à côté des 235.000 t que E. EVERS, Chef de la Division de l'Hévéa, prévoit comme *tonnage exportable certain* pour le caoutchouc congolais en 1975. Son argumentation est la suivante :

« Les prévisions du GATT ¹ et du rapport PALEY mentionnent que les besoins mondiaux de caoutchouc auront doublé entre 1955 et 1975, et auront ainsi atteint le chiffre approximatif de 6.000.000 t. La part que le caoutchouc naturel pourrait s'attribuer serait de l'ordre de 2.500.000 t, c'est-à-dire 600.000 t de plus qu'actuellement. Or, la production du Sud-Est asiatique est stagnante; on n'y pratique pas d'extensions et le rajeunissement des vieilles plantations par du matériel à haute productivité compense à peine le déclin des plantations restantes (*Rubber World*, décembre 1955).

« Le surcroît de caoutchouc naturel nécessaire ne pourrait donc être fourni que par l'Afrique, c'est-à-dire principalement par le *Nigeria*, le *Libéria* et le *Congo*. Si ces trois pays se partagent à égalité la production de 600.000 t de gomme naturelle supplémentaire nécessaire en 1975, le *Congo pourrait produire 200.000 t de caoutchouc* de plus qu'actuellement et être assuré de leur écoulement sur le marché mondial. »

E. EVERS souligne le danger qu'il y aurait pour les producteurs africains de caoutchouc à ne pas augmenter leur production. Il considère en effet que si ces producteurs de gomme n'augmentent pas leurs exportations, la hausse prévisible des cours et la perspective de difficultés d'approvisionnement en produit naturel incitera les industriels à produire du caoutchouc synthétique et leur permettra de trouver les capitaux nécessaires pour financer les usines. On verrait même des pays, où la fabrication du synthétique courant (GRS - BUNA) est

1. General Agreement on Trade and Traffic.

actuellement d'un prix de revient supérieur au prix de vente de la gomme naturelle¹, produire des produits de synthèse par suite de la carence des pays producteurs de caoutchouc naturel.

En outre, comme le montre le tableau II (page 28), l'hévéaculture se classe très favorablement, eu égard à son apport, dans le cadre des exportations du pays.

Compte tenu de ces considérations, il ne faut pas hésiter à placer *la culture de l'hévéa en tête de la liste* des spéculations favorables au développement rapide des exportations congolaises.

2. Produits du palmier à huile (*Elaeis*).

En 1958, le Congo a produit 225.000 t d'huile de palme et 140.000 t de noix palmistes, dont a été exporté :

165.000 t d'huile de palme,
58.000 t d'huile de palmistes,
38.000 t de noix palmistes.

L'origine des 225.000 t d'huile de palme est à imputer pour 1/3 *aux plantations* européennes et pour 2/3 *aux fruits de palme* livrés par les autochtones aux usiniers. Fin 1958, 68.000 ha de jeunes palmiers attendaient encore d'être mis sous récolte, tant dans les sociétés que dans les paysannats (cfr annexes 1, 2, 3 et 12). On peut donc raisonnablement prévoir à bref délai un accroissement de production de 100.000 à 200.000 t d'huile de palme et de 20.000 à 50.000 t de noix palmistes. Ceci amènerait le Congo à devoir écouler, compte tenu d'une consommation locale de 60.000 t, un volume d'huile de palme de l'ordre de 300.000 t au moins, ainsi qu'un minimum de 75.000 t d'huile de palmistes et 60.000 t de noix palmistes.⁷

Le rapport qu'avait établi PUTTEMANS, économiste attaché au Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en vue⁷³ du Deuxième Plan Décennal, signale qu'il n'y a aucune objection à développer la production annuelle congolaise jusqu'à 300.000 t d'huile de palme, à condition cependant d'établir les nouvelles plantations dans des endroits favorablement situés, et ce suivant les conceptions préconisées par les spécialistes en la matière, ce qui doit assurer une rentabilité élevée et une qualité satisfaisante des produits. La prudence de cette déclaration reposait certainement sur la difficulté majeure d'établir des prévisions de débouchés en matière d'oléagineux, car la possibilité de substituer un oléagineux à un autre est grande.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que le commerce mondial d'huile de palme n'a porté, en 1958, que sur un volume total de 553.000 t.

1. En Europe, le butane, produit de base, coûte 2,5 fois plus cher qu'en Amérique.

Les exportations congolaises doivent donc nécessairement avoir une forte influence sur les cours de ce produit, de sorte qu'une augmentation des exportations dépassant fortement le plafond de 300.000 t n'irait probablement pas sans créer des perturbations sur les marchés mondiaux.

Malgré cela, il semble que, grâce aux derniers résultats de sélection obtenus par la Division du Palmier à huile de l'INÉAC, une certaine extension de cette culture puisse être envisagée. Avec le nouveau matériel de plantation, les chercheurs garantissent en effet, dans la *Cuvette centrale*, un rendement annuel minimum de 4 t d'huile de palme à l'hectare. *L'intérêt qu'il y aurait à promouvoir des plantations avec ce matériel est évident.*

En effet :

1. On sait que 2/3 de la production actuelle d'huile de palme, soit 150.000 t, proviennent du milieu rural, donc en grande partie de palmeraies subspontanées. En plantation de palmiers sélectionnés, un homme suffit à entretenir et à récolter trois hectares, ce qui assure une productivité de 9 à 12 t d'huile/an/homme. Par contre, là où est pratiquée la cueillette, même en palmeraies « aménagées », la productivité de l'homme se situe forcément beaucoup plus bas. On peut estimer la production annuelle maximum d'un tel « coupeur » à 1 t d'huile de palme. On voit donc qu'une très forte *augmentation de la productivité du travail*, but essentiel pour le Congo, peut être obtenue par la plantation de palmiers sélectionnés, que ce soit dans les paysannats ou dans les exploitations européennes.

2. Un rendement supérieur met l'investisseur, État ou Société, à l'abri d'une baisse du cours du produit sur les marchés mondiaux. Il est actuellement presque impossible de prévoir si les cours de l'huile de palme pourraient subir une baisse structurelle, quoiqu'une baisse conjoncturelle soit toujours possible. Dans ce cas, les propriétaires de superficies à haut rendement seraient moins touchés, et la position concurrentielle de l'huile congolaise sur le marché mondial se trouverait renforcée.

On est donc amené à constater que, malgré les réserves émises par PUTTEMANS, un dépassement de la production d'huile de palme, par exemple de 100.000 ou 200.000 t au-dessus de la limite citée plus haut (300.000 t), pourrait se réaliser. Ceci comporterait évidemment un risque non négligeable, qui pourrait néanmoins être contrebalancé par le *développement de la culture du palmier sélectionné en Cuvette centrale*, au détriment des autres formes moins rentables de cette spéculation. La Cuvette centrale est en effet la seule zone où de très hauts rendements peuvent être assurés.

La cueillette de fruits de palme dans les palmeraies subspontanées est donc une pratique à supprimer dans la *Cuvette centrale* congolaise, et à remplacer par la culture de palmiers sélectionnés, grâce à quoi 10 % des actuels coupeurs de fruits de cette région pourraient maintenir la production actuelle, c'est-à-dire augmenter leur rendement dans la proportion de 1 à 10, tandis que 90 % seraient libérés au profit d'autres activités.

Une dernière remarque au sujet de la culture du palmier : l'usinage des régimes est une opération qui, pour être rentable, doit nécessairement se faire dans de grandes usines modernes. Cette opération restera donc toujours l'apanage d'organismes disposant des capitaux nécessaires. Il faut donc conclure que les possibilités de développement de la culture du palmier à huile sont directement fonction de la confiance qu'auront les investisseurs étrangers dans le Congo indépendant.

3. Cacao.

La production congolaise actuelle peut être qualifiée de modeste, comparativement à celle d'autres produits agricoles : café, oléagineux, coton ou caoutchouc. En 1958, la production est restée légèrement inférieure à 5.000 t, provenant d'une superficie en rapport de 15.000 ha. En outre, fin 1958, 10.000 ha étaient plantés, mais pas encore arrivés au stade de la production (cfr annexes 1, 2, 3 et 14). Une production supplémentaire de 3.000 à 4.000 t est donc à prévoir très prochainement. On voit que, malgré les extensions importantes réalisées au cours des dernières années, la production congolaise reste néanmoins un facteur négligeable comparée aux transactions mondiales qui ont porté en 1958 sur 850.000 t.

Le GATT prévoit que la consommation mondiale de cacao pourrait augmenter de 45 % entre 1955 et 1975. Malgré une position statistique future estimée favorable, il est malheureusement difficile d'envisager, au Congo, une forte extension de la culture du cacaoyer en période courte, et ce à cause de difficultés agronomiques inhérentes à la culture, surtout en ce qui concerne le choix des sols. La culture du cacaoyer, grâce au faible montant des capitaux requis par l'usinage, est à priori appelée à un grand développement, surtout dans la situation actuelle d'un Congo relativement désargenté.

Il semble donc raisonnable de classer la culture du cacaoyer parmi les spéculations favorables au développement rapide des exportations congolaises et ce, normalement en troisième position après l'hévéa et le palmier à huile, mais immédiatement après l'hévéa et avant le palmier à huile dans le cas d'un manque de capitaux.

Comme le montre le tableau II (page 28), un homme occupé en culture cacaoyère fournit annuellement à l'économie nationale une production valant approximativement 33.000 F, tandis que s'il est occupé en culture de palmier ou d'hévéa son apport est respectivement de 100.000 F/an et de 70.000 F/an.

Dans les calculs ultérieurs du potentiel de la Cuvette centrale, deux solutions seront envisagées (cfr tableaux III et IV, pages 36 à 39) :

1° Amener la production totale de cacao aux environs de 20.000 t/an, soit :

5.000 t de production actuelle,

3 à 4.000 t provenant de plantations actuellement jeunes,

environ 10 à 12.000 t provenant de plantations à créer.

2° Dans le cas où il s'avérerait impossible de développer la culture du palmier (débouchés incertains et/ou manque de capitaux), on pourrait éventuellement porter la production du cacao aux environs de 45.000 t/an, ce qui ne représenterait encore que 5 % de la production mondiale de 1958, qui a atteint 850.000 t.

4. Café.

La situation actuelle du café du Congo par rapport au marché mondial se présente comme suit : en 1958 les exportations, qui sont en accroissement constant et rapide depuis quelques années, ont atteint 70.000 t, tout compris (café Robusta et café d'Arabie au Congo et Ruanda-Urundi), ce qui représente 2,5 % du commerce mondial (cfr annexes 1, 2, 3 et 11). Avant 1965, la production aura atteint au moins 110.000 t, à la suite de l'entrée en production des jeunes caféiers, qui couvraient 86.000 ha en 1958 (contre 125.000 en rapport). Des informations récentes rapportent que les exportations de 1959 auraient dépassé 90.000 t (cfr tableau I, page 20).

Si les extensions continuent au même rythme, la situation pourrait devenir catastrophique. En effet, la position statistique mondiale du café est mauvaise. Si elle pouvait être expliquée par une conjoncture défavorable, un renversement de la position statistique pourrait encore être attendu, mais on se trouve devant une situation *structurelle*, dont la résorption ne doit logiquement pas se réaliser avant plusieurs années, en raison même du caractère pluriannuel de la culture.

Évidemment, des accords commerciaux pourraient facilement arranger les choses pour le Congo qui, s'il fait figure de petit producteur à l'échelle mondiale, fournit néanmoins des cafés de bonne qualité. Il ne faut cependant pas trop y compter. Seule la Belgique serait

capable de défendre avec succès les caféiculteurs congolais, mais les intérêts croissants de certains groupes financiers belges en Amérique latine font très mal augurer des résultats d'une telle action face aux pays qui dominent le commerce mondial du café.

Pour l'économie congolaise, une mesure gouvernementale éventuelle interdisant de nouvelles extensions n'aurait rien de catastrophique, d'autres sources pouvant se substituer au café. Il n'en est cependant pas de même au Ruanda-Urundi, où le café constitue pratiquement la seule source importante de devises. Dès lors, il est logique de présumer que les Gouvernements des deux pays (Congo et Ruanda-Urundi) pourraient conclure un accord qui laisserait au Ruanda-Urundi la libre jouissance de sa principale ressource et ce, au détriment du Congo.

On est donc amené à constater qu'il ne faut provisoirement pas compter sur la caféiculture pour développer davantage l'économie agricole, tout au moins de la Cuvette centrale où, en outre, les trois autres cultures pluriannuelles permettent d'obtenir une productivité beaucoup plus élevée par cultivateur (cfr tableau II, page 28).

B. *Potentiel de la Cuvette centrale.*

Il existe trois moyens d'augmenter la production totale d'une spéculation donnée :

1. Augmenter les superficies plantées :
 - a) en augmentant les superficies par cultivateur;
 - b) en augmentant le nombre d'agriculteurs.
2. Augmenter les rendements par unité de surface.

Le facteur humain est à exploiter au maximum et ce par l'augmentation de la productivité de l'homme, de telle sorte que l'étude du nombre d'hommes adultes valides (*H.A.V.*) déjà occupés ou encore disponibles doit fournir l'élément principal du potentiel économique de cette région peu peuplée. A cet élément pourront ensuite être combinées des données concernant la superficie par homme et les rendements par unité de surface. Il y a, dans la Cuvette centrale, environ 290.000 *H.A.V.* non salariés dont la seule vocation est de s'adonner aux cultures

pluriannuelles. D'autre part, les superficies existant actuellement en milieu coutumier de la zone étudiée sont :

Palmier sélectionné :	45.361 ha, dont 24.127 en rapport;
Hévéa :	21.264 ha, dont 9.838 en rapport;
Caféier Robusta :	22.108 ha, dont 10.143 en rapport;
Cacaoyer :	1.266 ha, dont 104 en rapport.

Comme dans de nombreux cas il s'agit de très petites plantations par cultivateur, c'est-à-dire bien en dessous de la superficie maîtrisable par famille, et que, d'autre part, cette dernière superficie varie d'une culture à l'autre, chaque surface citée ci-dessus a été affectée d'un coefficient afin de calculer quelle est la part *fictive* des 290.000 H.A.V. qui seront réellement assurés du plein emploi, compte tenu des superficies existantes, lorsque toutes seront en rapport. Les autres peuvent alors être considérés comme étant en chômage structurel, c'est-à-dire qu'ils ne rapportent actuellement presque rien à l'économie nationale. En leur appliquant le même coefficient, on pourra déduire la superficie maximum des cultures pluriannuelles théoriquement réalisables dans la Cuvette centrale et ce par la mise au travail de ce potentiel humain (cfr annexe 17).

Ces coefficients, qui sont l'inverse de la superficie maîtrisable par homme adulte valide, peuvent être calculés différemment selon le point de vue auquel on se place. Si on adopte le point de vue de l'agriculture capitaliste (Sociétés de plantations), on doit compter qu'un homme peut entretenir et récolter soit 3 ha de palmier, soit 2 ha d'hévéa, soit 0,75 ha de caféier, soit 1,5 ha de cacaoyer. Ces chiffres, combinés aux rendements actuellement obtenus par l'INÉAC, permettront de se faire une idée du *potentiel maximum* de la Cuvette centrale congolaise.

Si, par contre, on adopte le point de vue des paysannats, suivi dans cette étude, il faut quelque peu réduire les chiffres cités ci-dessus et compter au maximum 2 ha de palmier par H.A.V., ou 1,5 ha d'hévéa, ou 0,5 ha de caféier ou 1 ha de cacaoyer. Combinés à des rendements plus réalistes pour le milieu autochtone, on obtiendra une idée du potentiel de la Cuvette, dans le cas où tous les H.A.V. non salariés disponibles seraient dotés d'une superficie *ad hoc* de cultures pluriannuelles dont la productivité serait sous contrôle.

Sur les 290.000 H.A.V. non salariés disponibles dans la Cuvette centrale pour les cultures pluriannuelles, environ 82.000 unités sont théoriquement assurées du plein emploi par les superficies de cultures pluriannuelles qui existent actuellement en milieu coutumier, ce qui laisse *grosso-modo* 200.000 unités à doter d'une plantation d'hévéa, de palmier ou de cacaoyer.

TABLEAU III

Tableau récapitulatif du potentiel économique, exploitable à court terme, de la Cuvette centrale.
(Première solution.)

	Hévéa	Palmier			Cacaoyer	Caféier	Ensemble de ces quatre cultures
		Huile de palme	Huile de palmistes	Noix palmistes			
	t/an	t/an	t/an	t/an	t/an	Millions de F	Millions de F
a	37.000	165.000	58.000	38.000	5.000	70.000	—
b	60.000	315.000	75.000	60.000	8.500	110.000	—
c	170.000	180.000	?	36.000	10.000	—	—
d	230.000	495.000	Au moins 75.000?	96.000	18.500	110.000	—
<i>Au cours actuels¹ :</i>	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F
Valeur des exportations de 1958	a' 1.295	1.650	754	304	150	2.100	6.253
Valeur des exportations de 1965	b' 2.100	3.150	975	480	255	3.300	10.260

	c'	5.950	1.800	—	288	300	—	8.338
Valeur de la production supplémentaire à fournir par la Cuvette centrale								
Valeur de la production totale à exporter, suite à une action dans la Cuvette centrale (b' + c')	d'	8.050	4.950	975	768	555	3.300	18.598
	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.	H.A.V.
Sur les 290.000 H.A.V. non salariés de la Cuvette centrale :								
Assurés du plein emploi en 1965	b''	14.000		23.000		1.500	44.000	82.500
Assurés du plein emploi par la production supplémentaire de la Cuvette centrale	c''	133.000		30.000		13.500	—	176.500
Assurés du plein emploi par la production totale (b'' + c'')	d''	147.000		53.000		15.000	44.000	259.000

1. Caoutchouc : 35.000 F/t
 Huile de palme : 10.000 F/t
 Huile de palmistes : 13.000 F/t

Noix palmistes : 8.000 F/t
 Cacao : 30.000 F/t
 Café : 30.000 F/t

TABLEAU IV

Tableau récapitulatif du potentiel économique, exploitable à court terme, de la Cuvette centrale.
(Deuxième solution.)

	Hévéa	Palmier			Cacaoyer	Caféier	Ensemble de ces quatre cultures
		Huile de palme	Huile de palmistes	Noix palmistes			
	t/an	t/an	t/an	t/an	t/an	t/an	
a	37.000	165.000	58.000	38.000	5.000	70.000	—
b	60.000	315.000	75.000	60.000	8.500	110.000	—
c	170.000	—	—	—	35.000	—	—
d	230.000	315.000	75.000 ?	60.000	43.500	110.000	—
<i>Au cours actuels¹ :</i>	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F	Millions de F
Valeur des exportations de 1958	1.295	1.650	754	304	150	2.100	6.253
Valeur des exportations de 1965	2.100	3.150	975	480	255	3.300	10.260

Valeur de la production supplémentaire à fournir par la Cuvette centrale	c'	5.950	—	—	—	1.050	—	7.000	
Valeur de la production totale à exporter, suite à une action dans la Cuvette centrale (b'+c')	d'	8.050	3.150	975	480	1.305	3.300	17.260	
		H.A.V.		H.A.V.		H.A.V.		H.A.V.	H.A.V.
Sur les 290.000 H.A.V. non salarités de la Cuvette centrale :									
Assurés du plein emploi en 1965	b''	14.000		23.000		1.500	44.000	82.500	
Assurés du plein emploi par la production supplémentaire de la Cuvette centrale	c''	133.000		—		47.000	—	180.000	
Assurés du plein emploi par la production totale possible (b''+c'')	d''	147.000		23.000		48.500	44.000	262.500	

1. Caoutchouc : 35.000 F/t
Huile de palme : 10.000 F/t
Huile de palmistes : 13.000 F/t

Noix palmistes : 8.000 F/t
Cacao : 30.000 F/t
Café : 30.000 F/t

a) PREMIÈRE SOLUTION.

Comme on l'a vu précédemment, il apparaît hautement souhaitable de développer la production du caoutchouc; une production supplémentaire annuelle de 170.000 t pourrait être exportée sans difficulté. Au rendement de 850 kg/ha et à raison de 1,5 ha par cultivateur, on constate que 133.000 H.A.V. seraient assurés du plein emploi en hévéaculture, et que *deux cent mille hectares d'hévéa seraient à planter*.

En ce qui concerne le palmier à huile, on a déjà constaté qu'en tenant compte du *risque* que cela comporte, une production de 500.000 t d'huile de palme par an pouvait être atteinte. Il serait dès lors possible de produire 200.000 t par an de plus que les 300.000 t qui seront exportées annuellement d'ici quelques années. Ceci peut être réalisé par la mise au travail de 30.000 H.A.V. à raison de 2 ha par cultivateur et de 3 t d'huile par ha, ce qui *nécessiterait la plantation de soixante mille hectares de palmier à huile*.

Sur les 37.000 H.A.V. restants, 13.500 suffiraient à assurer une production de 10.000 t de cacao supplémentaires par an, considérée comme exportable. A raison de 750 kg/ha et de 1 ha par homme, *treize mille cinq cents hectares de cacaoyer devraient être plantés*.

b) DEUXIÈME SOLUTION.

Dans les deux cas déjà discutés précédemment, à savoir : *manque de capitaux* ou de *débouchés incertains pour l'huile de palme*, une plus grande partie des 200.000 H.A.V. disponibles dans la Cuvette centrale pourrait être affectée à la culture du cacaoyer.

Déduction faite des 133.000 hommes réservés par priorité aux extensions d'hévéa, on pourrait, à raison de 750 kg/ha et de 1 ha/H.A.V., employer 47.000 H.A.V. en cacaoiculture, ce qui signifie que *quarante-sept mille hectares devraient être installés*. Si cette deuxième solution s'avérait adéquate, la question de trouver les sols convenant à cette spéculation poserait évidemment un problème important.

Les tableaux III et IV (pages 36 et 38) résument le point de vue exposé, et montrent l'effet que produirait cette action sur la balance commerciale du pays. Aux cours actuels, la *production supplémentaire* fournie par la Cuvette centrale représenterait une valeur-frontière de huit milliards de F dans le cas de la première solution, et de sept milliards dans le cas de la seconde. Il suffit de comparer ces chiffres à la valeur totale des exportations, qui a atteint 20 milliards de F en 1958 et 24 milliards en 1959, pour se rendre compte du rôle prépondérant que la Cuvette centrale peut être appelée à jouer dans l'économie congolaise.

RÉSUMÉ.

Entre ces deux solutions, qui constituent des cas extrêmes, respectivement en faveur de la culture du palmier ou du cacaoyer, toutes les situations intermédiaires restent évidemment possibles. La formule en faveur du palmier semble devoir être plus favorable à l'économie nationale, mais elle comporte le risque de troubler les marchés internationaux et de nécessiter la mise en œuvre de capitaux considérables.

En dehors des programmes décrits, il est bien certain que les cultivateurs devront continuer à assurer leur propre subsistance par des cultures vivrières familiales appropriées, car il est impensable qu'un agriculteur, même s'il consacre la majeure partie de son temps à des cultures industrielles, se trouve dans l'obligation d'acheter ses vivres, tout au moins les aliments pondéreux.

CHAPITRE III

ZONES COTONNIÈRES

A. Géographie économique.

L'analyse des données de la production cotonnière du Congo belge durant les dernières années, reprises au tableau V (voir également les annexes 4 et 15), permet de définir :

a. Des zones où de légers accroissements des rendements du sol et de l'homme peuvent donner lieu à une augmentation sensible de la production globale du pays. Une action de modernisation y est donc souhaitable, soit par une intensification (augmentation des investissements par unité de surface et des rendements de l'homme ou du sol), soit par une augmentation des emblavures (augmentation des rendements de l'homme).

TABLEAU V

*Répartition géographique de la production cotonnière (coton-graines)
(données moyennes pour la période 1954-1958).*

	Zone Nord			Zone Sud		
	t/an	%	% cumu- lés	t/an	%	% cumu- lés
Production des Terri- toires ayant une pro- duction annuelle :						
(A) Supérieure à 2.050 t/an	57.263	38,87	—	52.531	35,66	—
(B) De 1.100 à 2.049 t/an	8.124	5,52	44,39	15.474	10,51	46,17
(C) Moins de 1.100 t/an	3.848	2,61	47,00	10.064	6,83	53,00
Total	69.235	47,00	—	78.069	53,00	—
	Congo belge					
				t/an	%	% cumulés
Production des Territoires ayant une production annuelle :						
(A) Supérieure à 2.050 t/an			109.794	74,53		—
(B) De 1.100 à 2.049 t/an			23.598	16,02		90,55
(C) Moins de 1.100 t/an			13.912	9,45		100,00
Total			147.304	100,00		—

b. Des zones où une action d'intensification n'est pas souhaitable et ce, en vertu d'une des raisons suivantes :

- *La première raison* est que la production de la zone considérée est trop faible, ce qui implique qu'une augmentation de celle-ci aurait une incidence insignifiante sur la production nationale. Une production annuelle inférieure à 1.100 t place un Territoire parmi ceux qui produisent ensemble moins de 10 % de la production du pays. Si, par exemple, on parvenait, par une action d'intensification, à doubler partout la production, les régions à faible production (celles représentant actuellement moins de 10 % de la production nationale) n'apporteraient que 10 % supplémentaires à la production congolaise, tandis que les régions à forte production (celles représentant actuellement plus de 90 % de la production nationale) apporteraient, dans ces conditions, un supplément de 90 %. Il est donc illogique de disperser une partie des efforts d'intensification sur ces vastes régions à faible production, alors qu'à priori on ne peut en attendre rapidement un résultat marquant, tout au moins du point de vue national.

- *La deuxième raison* pour ne pas intensifier est constituée par un rendement du sol trop peu élevé. En effet, dans de telles conditions, les accroissements de rendement ne pourraient se faire sentir sur la production nationale qu'à condition d'être vraiment très élevés, ce qui est plutôt exceptionnel. S'attacher à obtenir une telle augmentation à partir d'un faible rendement constituerait, ici aussi, une dispersion inutile des efforts. Comme un rendement cultural inférieur à 275 kg/ha va souvent de pair avec une production par Territoire inférieure à 1.100

LÉGENDE DU TABLEAU V :

En zone Nord, les Territoires se classent de la manière suivante :

Catégorie A : Gemena, Bosobolo, Banzyville, Buta, Aketi, Bondo, Ango, Poko, Bambesa, Dungu, Paulis, Wamba, Banalia et Bafwasende.

Catégorie B : Libenge, Businga, Bumba, Niangara et Mahagi.

Catégorie C : Kungu, Budjala, Lisala, Faradje, Watsa, Mambasa, Djugu et Bunia.

En zone Sud, les Territoires se classent de la manière suivante :

Catégorie A : Mwene-Ditu, Bakwanga, Gandajika, Kabinda, Senterly, Kasongo, Kabambare, Uvira, Nyunzu, Kongolo, Kabalo et Kabongo, Fizi.

Catégorie B : Lodja, Dilolo, Sandoa, Kapanga, Malemba, N'Kulu, Pangi et Shabunda.

Catégorie C : Tshikapa, Port-Francqui, Mweka, Lomela, Kole, Katako-Kombe, Lusambo, Lubefu, Dimbelenge, Demba, Dibaya, Kazumba, Kaniama, Kamina, Bukama, Mitwaba, Pweto, Baudouinville, Albertville, Mwenga, Kabare, Kibombo, Kindu, Punia et Walikele.

L'ensemble des Territoires de la catégorie A produit 75 % de la production, les catégories A et B, 90 % et la catégorie C, seulement 10 %.

t/an, et *vice-versa*, il a été admis qu'un tel rendement pouvait constituer la deuxième raison suffisante pour ne pas intensifier la culture cotonnière.

– *La troisième raison* pour ne pas intensifier présuppose l'existence d'une des deux premières. Elle les renforce, mais, seule, elle n'est pas valable, et n'est donc pas retenue. Il s'agit de la participation du coton au revenu monétaire agricole d'un Territoire, qui, lorsqu'elle est faible, ne justifie même pas que l'on passe éventuellement outre aux deux raisons précédentes afin de porter intérêt à un Territoire où le coton constituerait, malgré la faible production, la seule source importante de revenus. Il a été admis que là où une des deux premières raisons citées existaient (faible production globale ou faible rendement), une participation du coton au revenu monétaire agricole du Territoire inférieure à 20 % constituait une raison supplémentaire pour ne pas intensifier la culture.

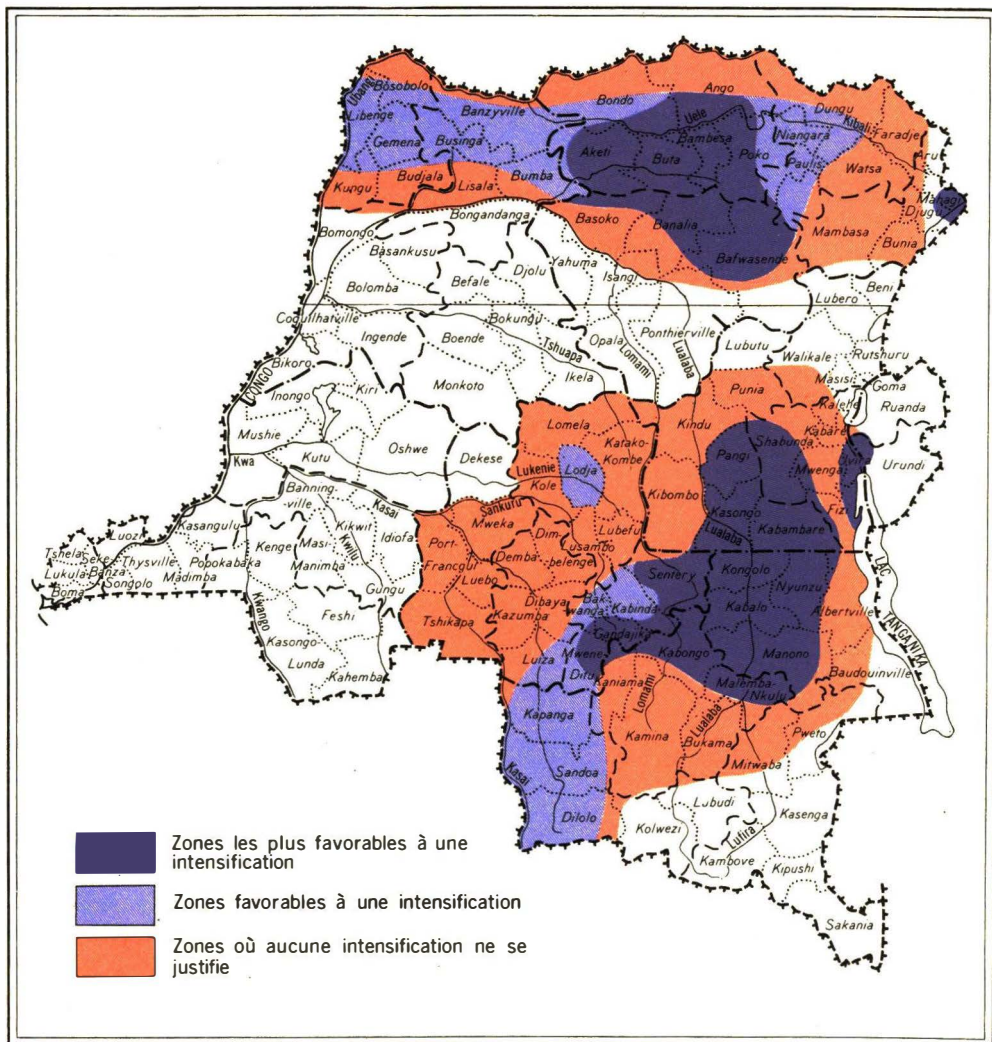
Se basant sur ces critères, favorables d'une part, et défavorables d'autre part à l'intensification, on peut classer les Territoires producteurs de coton en cinq catégories. Il en est résulté une carte représentant les aires où une action d'intensification et de modernisation a le plus de chances d'obtenir des résultats perceptibles au niveau national, ainsi que les régions où cette même action n'est pas assurée d'avoir une incidence marquée sur la production nationale de coton (voir carte n° 2).

Si on admet que la concentration des efforts, là où les chances de réussite sont les plus grandes, conduit aux meilleurs résultats économiques *pour le pays*, il y a lieu de poursuivre une importante action gouvernementale en matière cotonnière et ce, uniquement dans les zones propices indiquées sur cette carte.

B. Débouchés du coton.

D'après PUTTEMANS, la concurrence des textiles artificiels va se faire sentir de plus en plus, de sorte qu'on peut prévoir d'ici quinze à vingt ans un recul des importations de coton vers l'Europe occidentale. Par contre, le Congo est encore loin d'être saturé en produits cotonniers, de telle sorte qu'on pourra toujours, dans l'éventualité d'une mévente à l'étranger, élargir les débouchés dans le pays même.

TYPES D'ACTION PRÉCONISÉS EN MATIÈRE
DE CULTURE COTONNIÈRE



C. *Potentiel cotonnier du pays.*

Pour comparer le potentiel des zones cotonnières à celui de la Cuvette centrale, il a été procédé à une approximation de l'apport que ces zones pourraient fournir à l'économie nationale à la suite d'une augmentation de la production.

La production moyenne actuelle du pays est d'environ 147.000 t de coton-graines, soit 51.000 t de coton-fibres dont 44.000 t ont été exportées et 7.500 t traitées sur place. Cette exportation représente annuellement un revenu d'environ un milliard et demi de F pour la balance commerciale du pays, tandis que la production totale vaut approximativement un milliard huit cents millions de F (cfr annexe 4).

D'autre part, la production des zones estimées favorables à une intensification de la culture cotonnière a été, en moyenne, d'environ 130.000 t de coton-graines par an, soit 90 % de la production totale du pays. Si on parvenait à quadrupler la production actuelle dans ces bonnes zones — ce qui est vraiment à la limite des possibilités — cela reviendrait à ajouter 270 % à la production nationale. Celle-ci atteindrait ainsi 190.500 t de coton-fibres valant au cours actuel six milliards et demi de F. Si, d'autre part, la proportion de la production traitée sur place reste la même — ce qui nécessite évidemment une augmentation de la capacité des filatures et des tissages congolais — le Congo consommerait environ 27.000 t de coton-fibres et exporterait 162.800 t valant quatre milliards six cents millions de F, soit trois milliards de plus qu'actuellement.

Si on admet que grâce à une action intensive de mise au travail des 290.000 hommes valides de la Cuvette centrale on peut fournir de sept à huit milliards de F de plus à l'exportation, on peut conclure *qu'une telle action est prioritaire par rapport aux efforts à fournir dans les zones cotonnières*, où il faut toucher 650.000 hommes pour apporter au grand maximum un supplément de trois milliards aux exportations. En effet, au tableau II (page 28) on peut voir que l'apport d'un homme à la production nationale exportée est de 100.000 F/an s'il cultive du palmier, 70.000 F/an s'il cultive de l'hévéa, mais seulement 10.000 F/an s'il est producteur de coton.

CHAPITRE IV

AUTRES RÉGIONS

On a vu précédemment pourquoi un effort de grande envergure en matière d'économie agricole devrait être affecté par priorité :

- 1° à la Cuvette centrale;
- 2° aux régions cotonnières.

En plus de ces zones estimées les plus importantes pour le développement des exportations agricoles du pays, les quelques régions décrites ci-dessous méritent également un certain intérêt.

A. Zones où se justifie une intensification des cultures vivrières.

Comme pour les autres cultures, il est nécessaire de se rendre compte, avant toute autre chose, des possibilités de débouchés des produits obtenus.

Si, pour les cultures d'exportation, il a été nécessaire d'étudier les marchés mondiaux, il n'en est en général pas de même pour les produits alimentaires dont la destination principale est la consommation locale.

Il convient d'établir une distinction au sein des produits vivriers congolais. *L'évaluation de la demande*, telle qu'elle sera décrite ci-dessous, vaut principalement pour les produits qui constituent encore actuellement la base de l'alimentation des populations autochtones.

Il s'agit donc principalement du *manioc*, du *maïs* et de la *banane*, et accessoirement des *patates douces* et des *haricots*, c'est-à-dire de denrées alimentaires pondéreuses, à coût de transport élevé par rapport à leur valeur propre.

Les conclusions obtenues ne valent donc pas pour le riz, dont la consommation est surtout localisée dans certaines villes, et dont la commercialisation, si elle se fait par des voies bien connues, n'en présente pas moins des soubresauts périodiques. L'étude du « marketing » du riz a d'ailleurs déjà fait l'objet des préoccupations du Gouvernement général¹.

Les conclusions obtenues ci-dessus ne valent d'ailleurs pas pour l'arachide, produit semi-commercial et semi-vivrier, dont il conviendrait d'étudier les débouchés en détail.

Comment se présente donc dans l'ensemble du Congo, la *demande en produits alimentaires pondéreux* ?

L'étude des cartes n° 3 et n° 4 fournit quelques éclaircissements à ce sujet.

1° Le rapport, par Territoire, entre le nombre d'hommes adultes valides (H.A.V.) non salariés et le nombre total d'H.A.V. fournit un élément d'appréciation important. En effet, là où le nombre de salariés est faible, il ne faut évidemment pas s'attendre à observer des quantités importantes de vivres vendues sur les marchés locaux.

Ceci suppose évidemment que les H.A.V. salariés ne produisent pas leur propres vivres, mais les achètent. Or, ceci n'est vrai que dans les agglomérations d'une certaine importance. Les Territoires indiqués sur la carte et caractérisés par une faible demande locale théorique en vivres ont donc une demande réelle probablement plus faible encore (cfr carte n° 3).

Cette carte montre aussi que les zones, où les produits alimentaires pondéreux sont fort demandés, sont relativement peu nombreuses. Ce sont : Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Luluabourg, la région de Boma à Matadi, la zone minière du Maniema, la zone minière et industrielle du Haut-Katanga, les environs d'Albertville, le Territoire de Rutshuru.

2° Le rapport par Territoire, entre la partie commercialisée et la production totale en vivres fait l'objet de la carte n° 4 qui indique les zones où ont été vendus respectivement plus du tiers ou plus de la moitié de la production vivrière (cfr carte n° 4).

La comparaison de ces deux cartes localise les fournisseurs et les acheteurs, ce qui permet de définir les *zones à vocation vivrière*.

Si on se base sur le principe qui dit que, à une demande de plus en plus forte d'un produit doivent correspondre des formes d'agriculture

1. Une étude a été réalisée en 1957-1958 par M. GOFFIN, économiste attaché à la Direction générale du Service de l'Agriculture du Gouvernement général.

de plus en plus intensives pour la spéculation en cause, on peut affirmer que de *vastes actions d'intensification des cultures vivrières* se justifient uniquement dans les régions suivantes¹ :

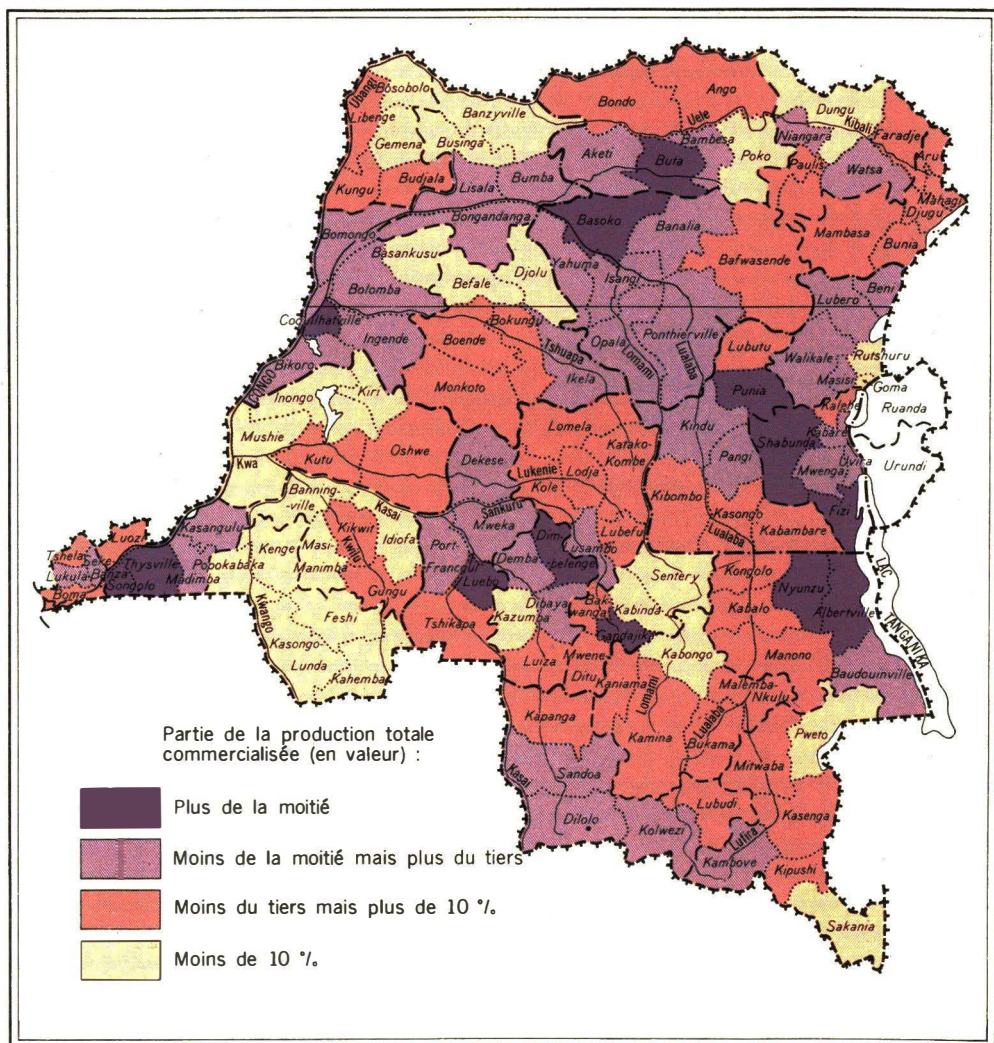
- 1) Le Bas-Congo de Boma à Léopoldville;
- 2) Les environs de Coquilhatville;
- 3) Les environs de Stanleyville, y compris les régions riveraines du Fleuve de Lisala à Stanleyville et de l'Itimbiri-Rubi de Bumba à Buta;
- 4) La zone minière du Maniema;
- 5) La vallée de la Ruzizi et les abords du lac Tanganyka;
- 6) La région dite « du rail » de Port-Francqui à Mwene-Ditu;
- 7) La région de Dilolo et Sandoa;
- 8) Les environs immédiats de Jadotville et d'Élisabethville;
- 9) Les environs d'Albertville.

En ce qui concerne le Bas-Congo, il faut mentionner que, parallèlement au débouché local non négligeable, les producteurs auront fréquemment l'occasion de vendre leurs surplus de denrées alimentaires à des firmes exportatrices. Cette situation favorable justifie donc que le Bas-Congo fasse l'objet d'un effort d'intensification des spéculations vivrières relativement plus important que celui consacré aux autres zones mentionnées.

Les régions citées sont donc celles où *une intensification se justifie du point de vue purement économique*. En dehors de ces zones certaines actions qui visent à améliorer la production alimentaire de subsistance (c'est-à-dire non vendable) doivent cependant être poursuivies et ce, principalement pour des *raisons d'ordre social*, ou même simplement pour des raisons humanitaires comme dans le Sud du Kwango, par exemple. Même si ce type d'action sociale peut sembler indispensable, il faudra cependant bien admettre qu'elle doit se faire avec un strict minimum d'efforts onéreux, puisque ceux-ci sont voués à une très faible productivité. Il faudra donc admettre définitivement que les spéculations vivrières relèvent d'une action à caractère social — et non économique — dans tous les cas où ces vivres sont produits pour la consommation propre du producteur ou de ses proches voisins, c'est-à-dire dans tous les cas où les possibilités d'implanter une économie monétaire, basée sur la vente de vivres, sont minimes.

1. Voir carte n° 6.

PARTIE DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE COMMERCIALISÉE EN 1958



B. Zone huilière du Kwilu.

La carte n° 1 ainsi que les annexes 9, 10 et 12 font apparaître que cette zone constitue indubitablement un *pôle de croissance* pour le développement économique de l'agriculture; les revenus monétaires agricoles des autochtones non salariés y sont élevés et la production d'huile de palme de cette région atteint 29 % de la production totale du Congo, dont 25 % de provenance autochtone et 4 % des plantations européennes.

On peut affirmer, dans l'état actuel des connaissances en élaéculture, que la production annuelle par H.A.V. doit forcément se situer beaucoup plus bas au Kwilu que dans la Cuvette centrale. Les efforts pour augmenter la production congolaise d'huile de palme ne doivent, par conséquent, pas être dirigés vers le Kwilu tant que la Cuvette centrale n'a pas atteint sa capacité maximum. Néanmoins, la production actuelle justifie que la *rationalisation des palmeries naturelles*, entreprise depuis quelques temps déjà dans cette région, soit poursuivie activement.

C. Mayumbe.

Cette région, dominée par l'exploitation forestière, est densément peuplée mais n'héberge que 1,5 % des agriculteurs autochtones congolais. En agriculture, un effort spécial ne mérite d'y être fait que pour autant qu'il porte sur les deux grandes cultures bien adaptées à la région : *l'hévéa* et *le cacaoyer*. Il est cependant difficile d'évaluer le potentiel total du Mayumbe à l'instar de ce qui a été fait pour la Cuvette centrale. La région dispose actuellement de 29.000 hommes non salariés qui pourraient théoriquement être affectés à ces deux cultures; la production supplémentaire qu'on pourrait en espérer n'est certes pas négligeable, mais sa réalisation est beaucoup plus complexe que dans la Cuvette, compte tenu de la densité d'occupation de la région.

D. Zones d'altitude de l'Est.

Les caractéristiques économiques dominantes de ces régions sont : la forte densité de population, la rareté relative des terres agricoles et l'existence d'un problème social très complexe en relation avec l'élevage.

Du point de vue économique, les denrées alimentaires, surtout les plus pondéreuses, y ont des possibilités de développement très restreintes. Néanmoins, du point de vue social — celui de la conservation des terres par exemple — les cultures vivrières devraient continuer à faire l'objet des préoccupations gouvernementales, sans toutefois que cela entraîne des dépenses importantes.

Comme culture de rapport, ces régions disposent principalement du caféier d'Arabie et du théier. Ce dernier connaît, à tous les points de vue, un réel succès depuis quelques années, de sorte que son extension peut être envisagée avec optimisme. PUTTEMANS a estimé les possibilités d'exportation de thé du Congo à 10.000 t/an pour la décennie à venir (cfr annexes 1, 2 et 3). Vouloir aller au delà sans avoir gagné de larges couches de consommateurs à la qualité du thé du Kivu lui paraissait dangereux. Or, il semble que justement cette confiance s'acquiert peu à peu grâce à la bonne qualité de thé congolais, de telle sorte que les débouchés pourront vraisemblablement s'élargir progressivement.

Il n'est malheureusement pas possible de comparer ces débouchés au potentiel de la région théicole, car le seul élément connu, le nombre de H.A.V. disponibles, ne permet pas de se faire une idée correcte des possibilités, les terroirs favorables à la culture du théier ne pouvant être définis en bloc comme pour les cultures de la Cuvette centrale. De plus, les superficies arables disponibles sont souvent, comme dans le Territoire de Kabare par exemple, très restreintes.

Quant au caféier d'Arabie, exception faite pour le Ruanda-Urundi¹, pratiquer des extensions dans les perspectives actuelles reviendrait à prendre de gros risques, de sorte que la seule action à continuer consisterait en un effort de rationalisation accrue pour diminuer éventuellement le prix de revient dans les plantations existantes.

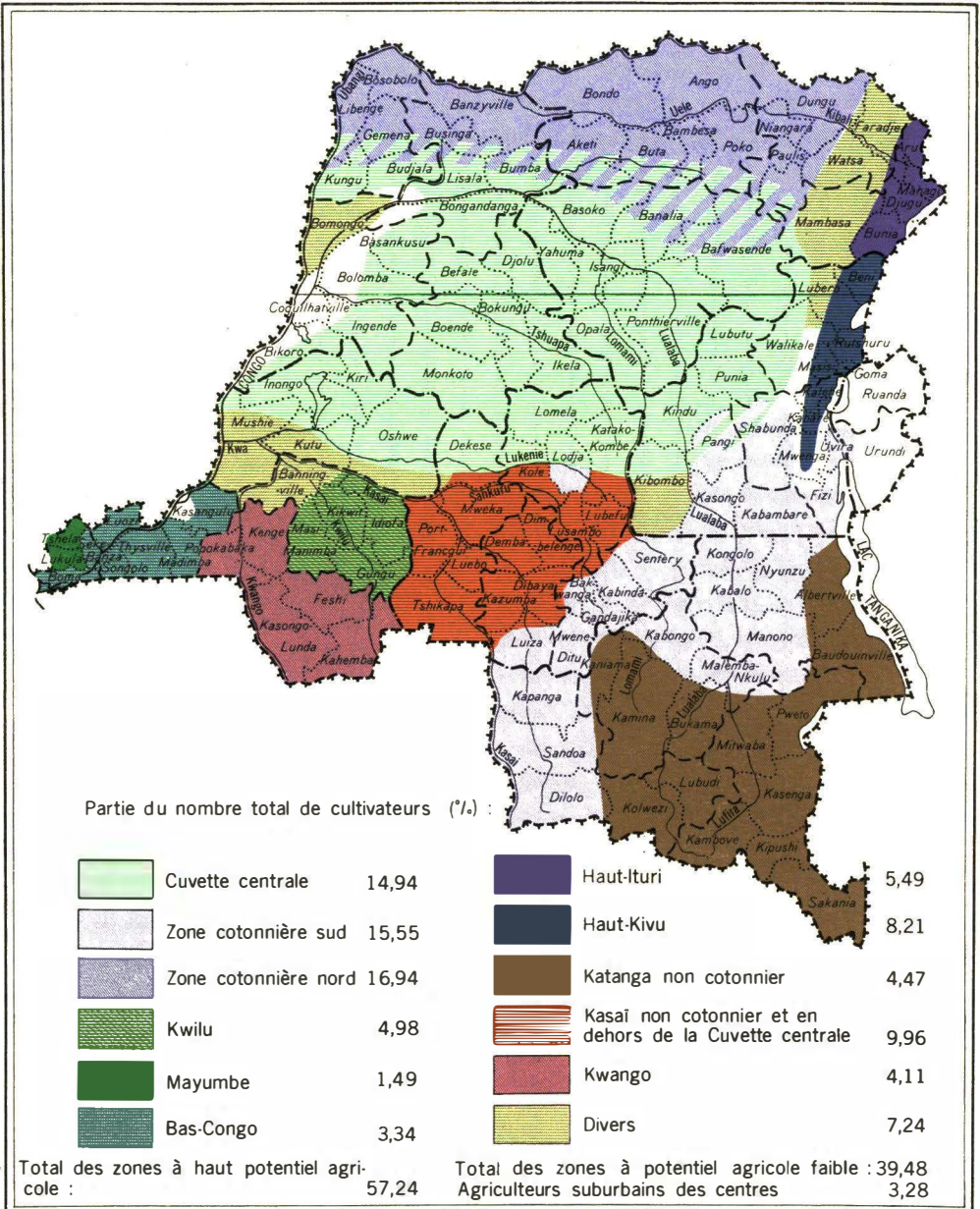
En matière d'élevage, les travaux de tous genres continuent évidemment à être de la plus haute importance, mais une solution économiquement satisfaisante ne pourra être trouvée qu'après avoir réalisé une étude complète du marché des protéines animales et ce, à l'échelle congolaise.

E. Zones infra-marginales.

La situation de ces régions ne justifie *aucune action à caractère économique*, de sorte que *tout effort d'intensification agricole y est à proscrire*. Cette solution est certainement peu encourageante pour les

1. Voir également p. 33.

RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE D'APRÈS LES ZONES ÉCONOMIQUES DÉFINIES DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE (1)



(1) Cfr annexe 5

cultivateurs habitant ces zones, environ 40 % du total, mais ce serait du gaspillage que d'en encore leur consacrer des efforts onéreux, et par conséquent un mauvais service rendu au pays (cfr la carte n° 5, ainsi que l'annexe 5). Il faut admettre que l'action agricole que le Gouvernement serait amené à effectuer dans ces régions aurait un caractère purement social, c'est-à-dire que les investissements y consentis n'auront qu'une faible influence sur le développement économique du pays. Le but à poursuivre dans les zones infra-marginales est donc d'assurer aux populations un confortable niveau de subsistance.

CHAPITRE V

ÉLEVAGE

Dans l'hypothèse où la situation économique du Congo continuerait à évoluer favorablement, il est certain que cela aurait une répercussion sur les habitudes alimentaires des populations, principalement de celles qui auraient acquis un certain revenu. S'il ne faut pas aller jusqu'à prétendre qu'une bonne alimentation constitue une garantie suffisante pour assurer une productivité élevée du travail, il faut néanmoins admettre qu'une interaction existe entre la qualité de la nourriture et le standing d'une population. Ce dernier facteur est probablement le plus influent des deux, c'est-à-dire que lorsque le standing s'élève, les exigences en matière d'alimentation évoluent parallèlement.

D'autre part, les statistiques gouvernementales ont montré que la population tend actuellement à doubler en 25 à 30 ans, ce qui constitue une deuxième indication d'un accroissement futur de la demande en produits de consommation.

Parmi les ressources alimentaires disponibles pour satisfaire à cette augmentation de la population et à l'élévation du standing de vie, il convient de faire une distinction entre :

1° *Vivres pondéreux* (le manioc, la banane, le maïs, les haricots, etc. ; chapitre IV) : On peut affirmer qu'en ce qui les concerne, l'offre peut localement s'adapter assez rapidement à un accroissement de la demande.

2° *Protéines alimentaires* : Les ressources actuelles du Congo, en protéines animales surtout, paraissent insuffisantes pour fournir une alimentation équilibrée aux populations autochtones.

D'après R. DEVRED, une alimentation correcte devrait comprendre 30 g de protéines animales par jour et par personne, soit 138 g de viande ou de poisson frais. Les besoins de la population actuelle s'élèveraient donc approximativement à 550.000 t de viande ou de poisson frais par an. Or, les disponibilités actuelles (production et importation) atteignent environ 200.000 t. La chasse fournit évidemment une production supplémentaire non négligeable, mais malgré cela un déficit subsiste.

En ce qui concerne l'avenir, on peut considérer que les populations citadines, ainsi que les 55 % de la population agricole dont il y a possibilité d'élever les revenus, exprimeront le désir de consommer une quantité de viande en rapport avec leur standing. En ce qui concerne les 40 % de la population agricole des zones à potentiel économique faible, il est peu probable que la demande en viande et en poisson y connaisse un accroissement important.

En ce qui concerne les besoins futurs en protéines, on peut donc négliger les régions infra-marginales qui abritent environ 28 % de la population masculine totale du pays. Dans les régions contenant les 72 % de la population à standing (actuel ou futur) élevé, les besoins pourraient s'élever, d'ici 25 à 30 ans, à 960.000 t par an de viande et de poisson frais.

La satisfaction de ces besoins pourrait se faire par la pêche et l'élevage pratiqués conjointement.

Le potentiel de production de la pêche serait d'environ 250.000 t par an. Comme le produit de la chasse va certainement décroître rapidement dans les régions où la population est mise au travail, l'élevage devrait donc apporter environ 600 à 700.000 t de viande par an, soit au moins 1.500.000 t par an, exprimées en poids vif. La comparaison avec la production actuellement livrée au commerce, qui est d'environ 46.000 t par an, exprimées en poids vif, montre ce qui reste à faire. Et comme l'élevage des bovidés est une spéculation lente à se développer, il est donc urgent d'intervenir immédiatement et ce, sans attendre que les populations aient atteint le standing qui induira une demande de plus en plus accrue.

Le choix des régions où devrait se développer l'élevage est sous la dépendance des ressources naturelles, en particulier des pâturages, ainsi que des moyens de transport vers les centres urbains et les régions agricoles à haut potentiel économique.

La présence d'eau étant un élément primordial dans la rentabilité de l'élevage, c'est théoriquement la Cuvette centrale qui devrait être la région la plus propice. Cependant, pour des raisons d'ordre pratique,

les zones de savanes péri-guinéennes ont été préférées jusqu'à présent et, comme elles n'ont pas encore été exploitées au maximum, les parcours naturels de ces régions offrent encore de larges possibilités¹. Dans les zones de savane reconnues favorables à une intensification de la culture cotonnière, il est donc logique de préconiser également le développement de l'élevage de bovidés.

Dans les zones économiquement aptes à l'intensification des cultures vivrières, l'élevage devrait également être pratiqué par les autochtones en vue de ravitailler les populations urbaines. Dans l'Est, où l'élevage est intimement lié à la vie sociale, une rationalisation est nécessaire, mais il semble impossible, à l'heure actuelle, de déterminer de quels débouchés disposeront les produits de ces régions. Les débouchés locaux ne semblent en tout cas pas devoir s'élargir notablement d'ici peu, surtout si les revenus agricoles y restent encore un certain temps à un niveau relativement bas. Les possibilités d'accroître la production de la viande dans les régions de l'Est, comparées aux difficultés actuelles de commercialisation des produits de l'élevage, montrent la nécessité de procéder sans tarder à une vaste étude du « marketing » des protéines animales au Congo et au Ruanda-Urundi.

Sur les hauts plateaux du Katanga, il est bien évident que l'élevage, qui est pratiqué actuellement avec succès, doit être poursuivi.

Quant à la Cuvette centrale, si grâce aux cultures pluriannuelles le Gouvernement parvient à y augmenter fortement les revenus des autochtones, la consommation de viande devra automatiquement connaître aussi une forte progression. Comme les moyens de transport rapide, nécessaires pour la viande, sont très onéreux dans la Cuvette centrale, le développement de l'élevage dans cette région aura comme objectif principal de satisfaire les besoins locaux. Afin de ne pas distraire un trop grand nombre d'hommes des cultures pluriannuelles, il serait nécessaire d'organiser quelques grands élevages d'un seul tenant, exploités avec une main-d'œuvre restreinte. Les expériences des agrostologues de l'INÉAC ont prouvé que moyennant une exploitation rationnelle, un bon choix des graminées et l'emploi d'espèces bovines appropriées, l'accroissement minimum est de un kilo de poids vif par jour et par hectare de pâture, et que 50 journées de travail par an et par ha suffisent à une telle exploitation. Il en résulte donc qu'un H.A.V. suffit pour quatre à cinq hectares, ce qui lui assure une productivité de 1.400 à 1.800 kg de poids vif par an, valant de 21.000 à 27.000 F. On constate donc que, si l'élevage en soi peut connaître dans la Cuvette centrale une productivité au moins aussi élevée que dans les autres régions, l'intérêt national exige cependant qu'il y soit pratiqué dans le seul but de satisfaire la demande locale, afin qu'un nombre maximum d'hommes puissent se consacrer entière-

1. D'après R. DEVRED.

ment aux cultures pluriannuelles, qui permettent de fournir, par homme, un apport plus élevé à l'économie nationale (cfr tableau II, page 28).

On constate donc que le développement de l'élevage peut améliorer la balance commerciale du pays en diminuant les importations actuelles des produits de l'élevage et est, de plus, nécessaire eu égard à la demande intérieure de protéines, qui ne pourra d'ailleurs que s'accroître.

CHAPITRE VI

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Durant les cinq dernières années, l'exploitation de bois de tous genres a représenté 1,7 % de la valeur des exportations totales, chiffre légèrement supérieur à celui des exportations de cacao. Cette production provenait de deux zones principales, le Mayumbe et le lac Léopold II, ainsi que de quelques régions moins importantes situées sur le pourtour de la Cuvette centrale (Ubangi, région fluviale, Maniema, Kasai).

En ce qui concerne les débouchés futurs du bois, on peut affirmer que ceux-ci sont largement assurés, car, outre les usages classiques, le bois constitue actuellement la matière première d'industries chimiques de plus en plus nombreuses. Parmi les réserves forestières mondiales exploitables, les forêts équatoriales sont appelées à jouer un rôle important, car le potentiel forestier des régions tempérées du globe diminue progressivement.

Au Congo même, un débouché intérieur dont le potentiel n'est pas négligeable existe, ne fût-ce que pour remplacer les importations de bois, meubles, papiers, cartons, etc., dont le montant dépassait, en 1958, 400 millions de F, soit plus de 2 % de la valeur des importations totales de cette année.

La participation aux exportations d'un homme employé en exploitation forestière se compare favorablement à celui des élaïculteurs ou des hévéaculteurs. En effet, d'après les calculs de la Division forestière à Yangambi, la production d'un H.A.V. employé dans l'exploitation

forestière de l'INÉAC atteindrait facilement 100 m³/an (main-d'œuvre de la scierie non comprise), ce qui représente une valeur dépassant de beaucoup les 100.000 F/an, chiffre obtenu pour la culture du palmier (cfr tableau II, page 28).

En ce qui concerne donc l'apport de l'exploitation forestière au développement économique du Congo indépendant, celui-ci pourrait être de deux ordres :

1. L'exploitation forestière peut être développée en tant que facteur influençant favorablement la balance commerciale.

2. L'exploitation forestière peut être à la base d'un développement souhaitable du secteur secondaire, par l'extension de l'industrie du bois, depuis la très petite entreprise de village jusqu'à l'entreprise plus importante de ville.

En tout état de cause, si le développement agricole de la Cuvette centrale, tel qu'il est préconisé ici, se réalise, la récupération des bois suite à l'ouverture des champs devrait être organisée. Il serait alors possible de récupérer au moins 20 m³ de bois par hectare de forêt abattue, production qui pourrait être utilisée par de petites entreprises locales.

D'autre part, des grands blocs à vocation forestière devraient être aménagés au sein de la Cuvette centrale. Ces surfaces, dont la localisation devrait se faire en concordance avec celle des grands blocs de culture, feraient partie d'un programme de maintien d'un taux de boisement en relation avec les possibilités du pays. Ce taux de boisement pourrait, si les exigences des cultures d'exportation le permettent, revêtir une valeur assez élevée, de façon à constituer des réserves importantes de superficies boisées qui s'avèreront d'un intérêt économique certain d'ici quelques décennies.

Enfin, pour quelques usages spéciaux, telle la production de cellulose, l'établissement de spéculations forestières intensives seraient souhaitables. La possibilité de développer celles-ci sera cependant directement fonction des disponibilités en capitaux.

CONCLUSIONS

Au départ, une *hypothèse* de travail a été proposée. Elle suppose que le Gouvernement central du futur Congo indépendant sera à même d'éviter une trop grande décentralisation administrative en matière d'économie, qu'il adoptera délibérément le principe d'une *économie planifiée*, et qu'il admettra que ses moyens restreints doivent absolument être concentrés en des lieux où ils sont assurés de la haute productivité.

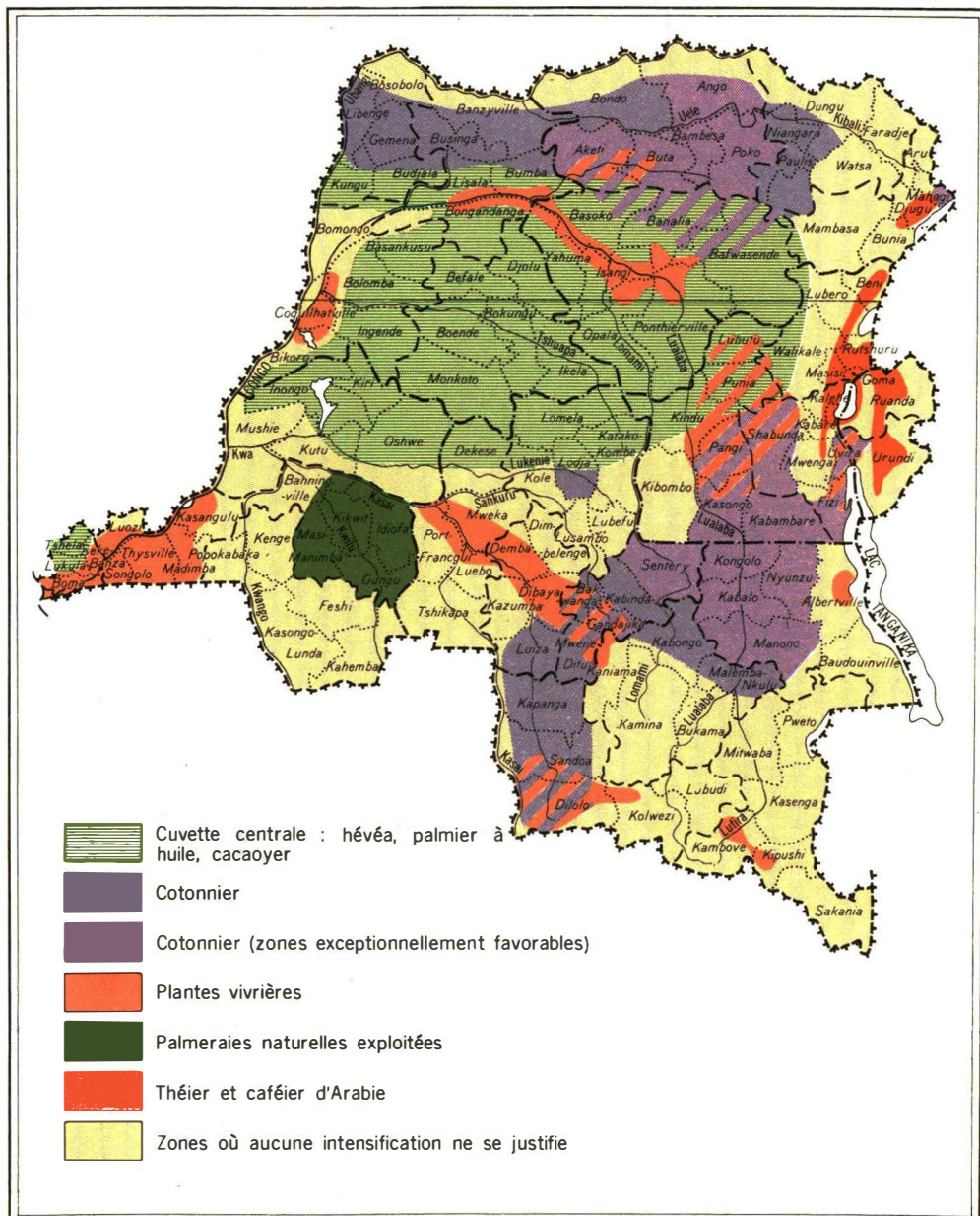
Les conclusions de la présente étude n'acquerront donc leur valeur réelle qu'à partir du moment où cette hypothèse se vérifiera. Si cela ne se réalise pas, les chances du pays de sortir de son état de sous-développement seront réduites, et la situation économique pourrait rapidement se dégrader.

Se basant sur l'hypothèse de travail citée, un essai a été tenté en vue de déterminer le potentiel économique qu'offrent les meilleures zones agricoles du pays. On peut affirmer que, parmi toutes les spéculations agricoles actuellement connues au Congo, ce sont les *cultures pluriannuelles de la Cuvette centrale* (hévéa, palmier, cacaoyer) qui permettront de développer au mieux et de la façon la moins onéreuse les exportations, action qui sera encore nécessaire pendant quelques décennies afin de soutenir le développement toujours très lent du commerce et de l'industrie locaux, but réel de tout développement économique.

Les ressources actuelles en capitaux étant faibles, c'est le *potentiel humain* qu'il y a lieu d'utiliser au mieux. S'il est regrettable de constater qu'il existe de fortes concentrations humaines dans des régions pratiquement dépourvues de potentiel agricole, il n'est cependant pas moins vrai que *seules les régions à haut potentiel peuvent assurer un développement harmonieux de l'économie nationale par la rentabilité élevée des efforts qui y sont consacrés.*

De par son aptitude à l'établissement des cultures pluriannuelles, la mise en valeur complète de la Cuvette centrale devrait donc normalement constituer le but primordial du futur Ministère de l'Agriculture. La continuation de l'action entreprise en zone cotonnière serait un deuxième but très important, tandis que l'intensification des cultures vivrières pourrait uniquement être envisagée dans les quelques régions

ESSAI DE PLANIFICATION AGRICOLE À L'ÉCHELLE NATIONALE



où la demande est suffisamment forte pour justifier une telle action du point de vue économique.

En matière forestière, il y a un effort à fournir dans la Cuvette centrale, conjointement avec le développement des cultures pluriannuelles, afin d'éviter le gaspillage d'un patrimoine qui s'avèrera économiquement très intéressant en période longue.

Pour le grand élevage, il semble que ce soit également la Cuvette centrale qui soit la région la plus propice, bien que, dans l'immédiat, l'élevage doive encore s'orienter plutôt vers les régions de savane, caractérisées par une mise en valeur moins onéreuse.

L'exploitation des palmeraies subspontanées du Kwilu mérite d'être rationalisée, tandis que le Mayumbe pourrait apporter une certaine aide au développement des exportations de caoutchouc et de cacao.

Dans les zones d'altitude de l'Est du Congo, la principale préoccupation est le maintien de la fertilité du sol, surtout là où la densité de la population et du bétail a créé une véritable rareté des terres arables. Dans ces conditions, même le développement des cultures du théier ou du caféier d'Arabie est freiné, de sorte qu'il ne faut pas en attendre une grande influence sur l'économie nationale. L'élevage pourra difficilement y présenter un intérêt dépassant le cadre local, tant que la mentalité actuelle vis-à-vis du bétail y subsistera.

Enfin, dans toutes les zones considérées comme infra-marginales, comme par exemple la majeure partie du Katanga et du Kasai, le Kwango et l'Ituri, aucune action ne devrait viser à dépasser le stade d'une subsistance aisée.

PRINCIPALE BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE

- BÉZY, F. : Problèmes structurels de l'économie congolaise; Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain, 1957.
- BÉZY, F. : Principes pour l'orientation du développement économique au Congo; Éd. Université Lovanium, Léopoldville, 1959.
- PROU, CH. : Réflexions rapides sur l'élaboration des plans en économie sous-développée. Économie rurale (Bulletin de la Société française d'Économie rurale), n° 41, juillet-septembre 1959.
- PUTTEMANS, R. : Les perspectives des produits agricoles congolais, septembre 1957 (Stencil).
- MINISTÈRE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI : La situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en 1955, 1956, 1957, 1958.
- SOCIÉTÉ COMMERCIALE ANVERSOISE : Revue du marché des produits tropicaux en 1956, 1957, 1958.
- Bulletin mensuel du commerce extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
- Bulletin mensuel des Statistiques générales du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
- Bulletin de la Banque du Congo Belge.
- Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
- Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
- Marchés tropicaux et méditerranéens. (Revue hebdomadaire.)
- Rapports provinciaux des Directions de l'Agriculture, des Affaires Économiques, des AIMO, et des Services Vétérinaires, 1955, 1956, 1957 et 1958.
- Une note non publiée de G. GEORTAY et B. VAN DE WALLE : Réflexions concernant le Deuxième Plan Décennal agricole, octobre 1958.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

1. Superficies des cultures pluriannuelles en rapport en 1958, en hectares.
2. Superficies des cultures pluriannuelles non encore en rapport en 1958, en hectares.
3. Production des cultures pluriannuelles durant l'année 1958, en tonnes.
4. Principales caractéristiques de la culture cotonnière.
5. Répartition de la population agricole en zones d'après les possibilités de développement économique.
6. Densité de la population autochtone.
7. Taux d'accroissement naturel de la population autochtone.
8. Répartition de la population agricole du pays.
9. Revenu monétaire agricole des autochtones non salariés. — Répartition par cultivateur.
10. Revenu monétaire agricole des autochtones non salariés. — Répartition par Territoire.
11. Répartition, pour 1958, de la production de café par les autochtones non salariés.
12. Répartition, pour 1958, de la production de fruits de palme livrés aux usiniers par les autochtones non salariés.
13. Répartition, pour 1958, de la production de caoutchouc de plantation par les autochtones non salariés.
14. Répartition, pour 1958, de la production de cacao par les autochtones non salariés.
15. Répartition de la production congolaise de coton.
16. Cuvette centrale — Délimitation de la zone étudiée.
17. Potentiel humain disponible dans la Cuvette centrale pour le développement des cultures pluriannuelles.

Superficies des cultures pluriannuelles en rapport fin 1958.

(ha)

Province	Hévéa	Palmeraies		Cacao- yer	Caféier Robusta	Caféier d'Arabi- e	Théier
		Natu- relles aména- gées	Plan- tées				
A. Cultures des Européens :							
Léopoldville .	4.898	4.920	35.002	5.330	3.457	—	—
Équateur . . .	30.448	..	38.950	9.358	13.872	—	—
Orientale . . .	11.102	..	20.839	291	39.674	..	—
Kivu	—	—	..	—	6.344	12.290	3.528
Katanga	—	—	135	—	1.047	71	—
Kasai	—	4.449	7.978	52	2.755	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—	..	627	..
Total (sous A)	46.448	10.369	102.904	15.031	67.149	12.988	3.528
B. Cultures des Autochtones :							
Léopoldville .	328	..	12.020	..	607	—	—
Équateur . . .	3.961	..	15.581	104	1.557	—	—
Orientale . . .	1.932	..	10.217	—	1.489	..	—
Kivu	—	—	—	—	588	2.772	28
Katanga	—	—	—	—	.. ?	154	—
Kasai	3.765	..	13.807	—	10.972	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—	..	27.225	—
Total (sous B)	9.986	..	51.625	104	15.213	30.151	28
Total général (A+B)	56.434	.. ?	154.529	15.135	82.362	43.139	3.556

Superficies des cultures pluriannuelles non encore en rapport fin 1958.

(ha)

Province	Hévéa	Palmier (planté)	Cacao- yer	Caféier Robusta	Caféier d'Arabi- e	Théier
A. Cultures des Européens :						
Léopoldville .	2.854	10.056	3.202	4.496	—	—
Équateur . . .	9.417	21.633	5.367	10.148	—	—
Orientale . . .	5.092	7.368	319	25.296	..	—
Kivu	—	—	—	5.335	3.918	1.747
Katanga . . .	—	95(?)	—	280	100	—
Kasai	—	288	21	1.481	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—
Total (sous A)	17.363	39.440	8.909	47.036	4.018	1.747
B. Cultures des Autochtones :						
Léopoldville .	—	9.287	—	1.838	—	—
Équateur . . .	2.117	10.772	838	7.217	—	—
Orientale . . .	6.324	7.580	325	4.180	..	—
Kivu	—	—	—	1.119	1.857	335
Katanga . . .	—	—	—	29	294	—
Kasai	3.051	565	—	4.787	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—	13.463	—
Total (sous B)	11.492	28.204	1.163	19.170	15.614	335
Total général (A+B)	28.855	67.644	10.072	66.206	19.632	2.082

Production des cultures pluriannuelles durant l'année 1958.

(t)

PROVINCE	Caout- chouc	Palmier			Cacao	Café Robusta	Café d'Arabi- e	Thé
		Huile de palme	Fruits de palme	Noix pal- mistes				
A. Cultures des Européens :								
Léopoldville . . .	3.754	14.595	—	7.628	1.249	1.436	—	—
Équateur	22.215	35.290	—	8.767	3.483	8.269	—	—
Orientale	7.310	24.752	—	6.812	50	24.612	—	—
Kivu	—	—	—	—	—	4.114	6.901	2.523
Katanga	—	25	—	—	—	—	159	—
Kasai	—	18	—	18	—	348	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	221	—
Total (sous A)	33.279	74.680	—	23.215	4.782	38.779	7.281	2.523
B. Cultures des Autochtones :								
Léopoldville . .	—	2.609	408.671	25.616	—	105	—	—
Équateur	1.365	2.501	138.593	9.488	19	567	—	—
Orientale	671	3.394	204.616	4.736	—	1.443	—	—
Kivu	—	134	619	65	—	383	762	9
Katanga	—	—	—	—	—	17?	—	—
Kasai	1.540	2.699	29.572	7.157	—	4.093	—	—
Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	18.404	—
Total (sous B)	3.576	11.337	782.071	47.062	19	6.608	19.166	9
Total général (A + B)	36.855	222.879	—	136.939	4.801	45.387	26.447	2.532
CONGO BELGE	Caout- chouc	Huile de palme	Huile de pal- mistes	Noix pal- mistes	Cacao	Café Robusta	Café d'Arabi- e	Thé
Exportations en 1958 (t)	35.090	164.513	57.896	38.233	4.878	43.980	26.579	2.465
Id., en millions de F	850	1.675	680	221	201	1.687	1.126	80
Id., en % de la valeur totale des exporta- tions du pays (20 milliards)	4,13 %	8,14 %	3,30 %	1,07 %	0,98 %	8,20 %	5,47 %	0,39 %

Principales caractéristiques de la culture cotonnière au Congo belge.

	1954	1955	1956	1957	1958	Moyenne 1954-1958
Superficies (ha) :						
Zone Nord . . .	168.115	164.771	159.171	153.457	149.479	165.291
Zone Sud	175.005	184.736	180.106	192.122	190.280	182.717
Congo belge . .	343.120	349.507	339.277	345.579	339.759	347.462
Production de coton- graines (t) :						
Zone Nord . . .	71.282	66.219	74.833	59.262	59.497	69.235
Zone Sud	77.612	79.507	79.748	76.926	82.966	78.069
Congo belge . .	148.894	145.726	154.581	136.188	142.463	147.304
Production de coton- graines (%) :						
Zone Nord . . .	47,87	45,44	48,41	43,51	41,76	47,00
Zone Sud	52,13	54,56	51,59	56,49	58,24	53,00
Congo belge . .	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rendements moyens (kg/ha) :						
Zone Nord . . .	424	402	470	386	398	419
Zone Sud	444	430	443	400	436	430
Congo belge . .	434	417	456	394	419	424

(suite)

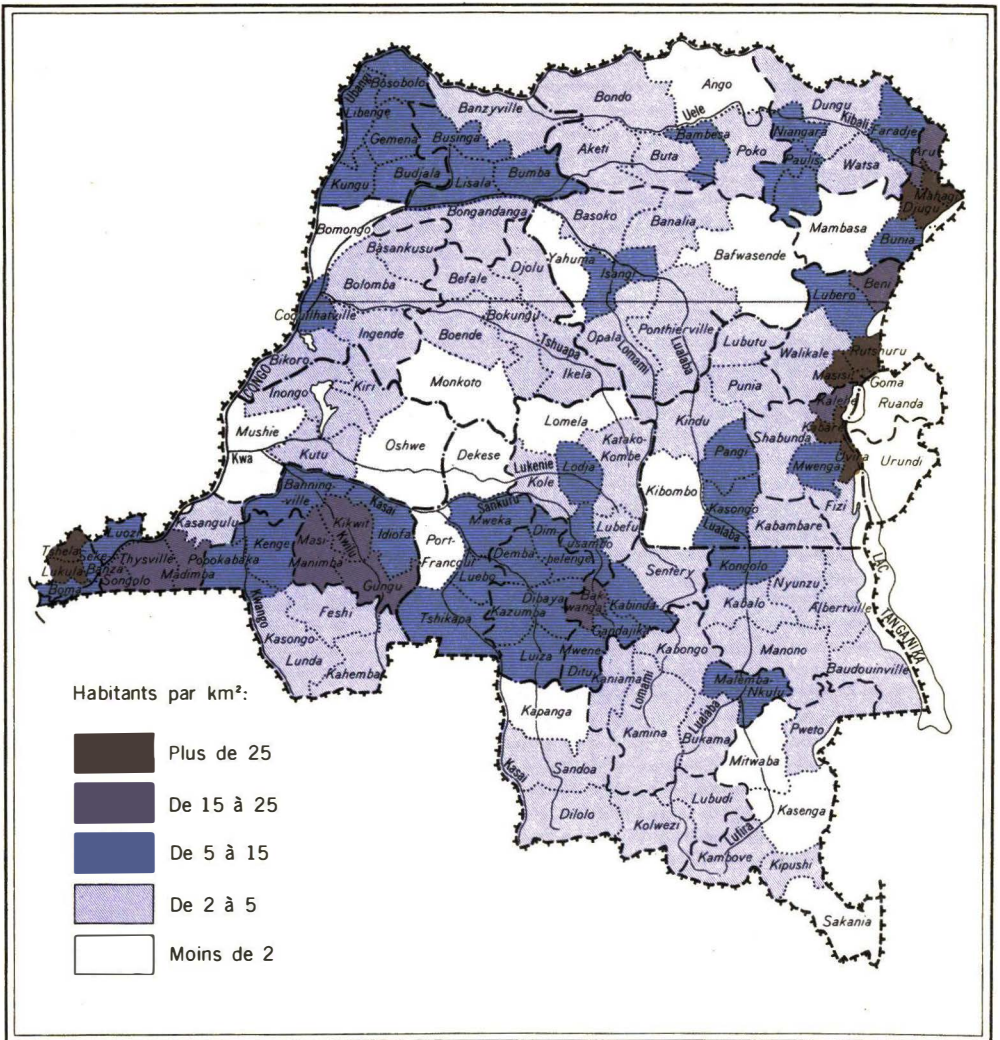
	1954	1955	1956	1957	1958	Moyenne 1954-1958
Production de coton-graines (t)						
(a) Congo belge .	148.894	145.726	154.581	136.188	142.463	147.304
Exportations de coton-fibres (t) ¹						
(b) Congo belge .	42.239	43.934	55.353	41.778	36.781	44.017
Rapport en % $\left(\frac{b \times 100}{a}\right)$	28,36	30,14	35,80	30,67	25,81	29,88
Valeur des exportations de coton-fibres (millions de F) . .	1.524	1.659	1.877	1.356	1.145	1.512
Part des exportations de coton dans le total des exportations du pays (%)	7,54	7,17	6,92	5,66	5,56	—
Prix moyen du coton-fibres exporté, (F/kg, valeur frontière)	36,08	37,76	33,91	32,46	31,13	—

1. Une partie de la production congolaise n'est pas exportée, mais est utilisée par les tissages locaux.

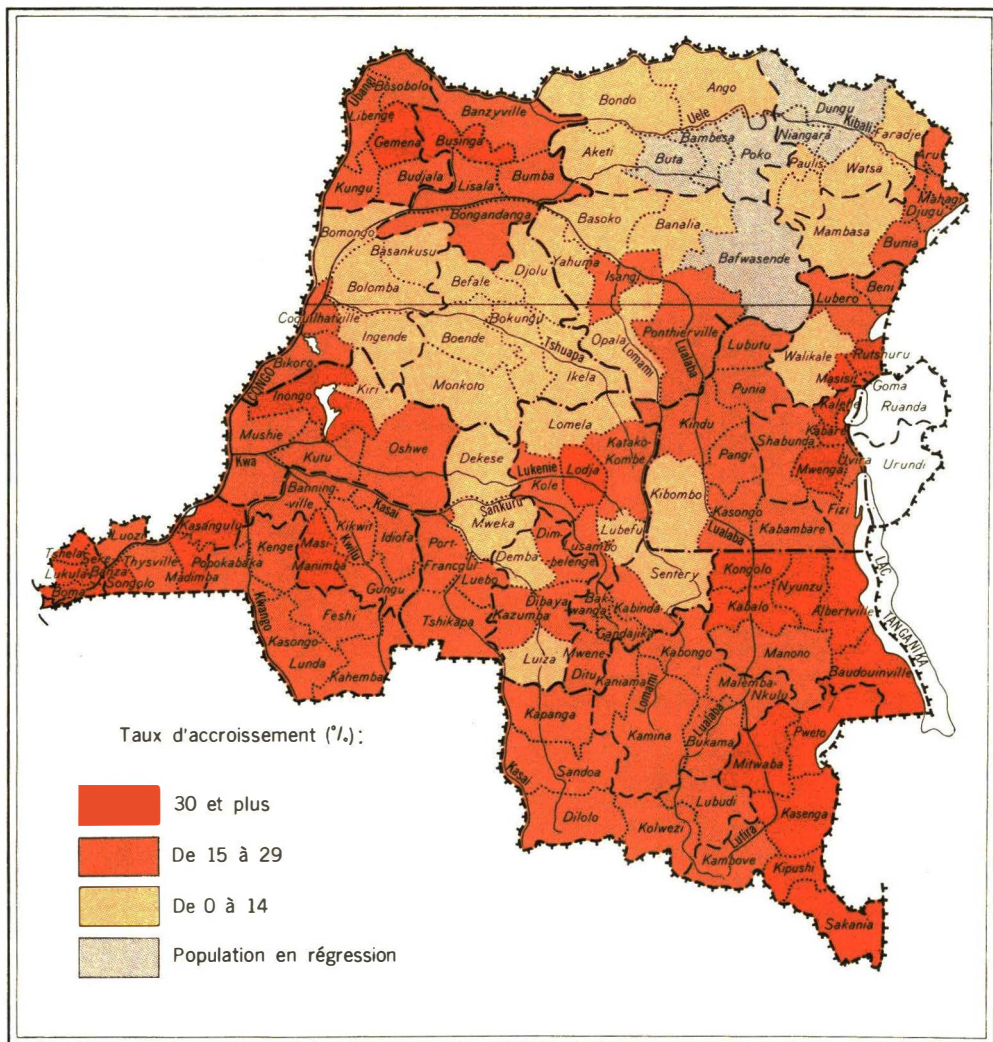
*Répartition de la population agricole en zones d'après les possibilités
de développement économique.*

Zones	H.A.V. non- salariés	Part du total (%)	Part du total général (%)
A. Zones à potentiel économique élevé			
1. Cuvette centrale	291.000	26,10	14,94
2. Zone cotonnière Sud	303.000	27,17	15,55
3. Zone cotonnière Nord	330.000	29,60	16,94
4. Kwilu	97.000	8,70	4,98
5. Mayumbe	29.000	2,60	1,49
6. Bas-Congo	65.000	5,83	3,34
TOTAL (A)	1.115.000	100,00	57,24
B. Zones à potentiel économique faible			
7. Haut-Ituri	107.000	13,91	5,49
8. Haut-Kivu	160.000	20,81	8,21
9. Katanga non cotonnier	87.000	11,31	4,47
10. Kasai non cotonnier et en dehors de la Cuvette	194.000	25,23	9,96
11. Kwango	80.000	10,40	4,11
12. Divers	141.000	18,34	7,24
TOTAL (B)	769.000	100,00	39,48
Agriculteurs (?) suburbains (C)	64.000	—	3,28
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C)	1.948.000	—	100,00

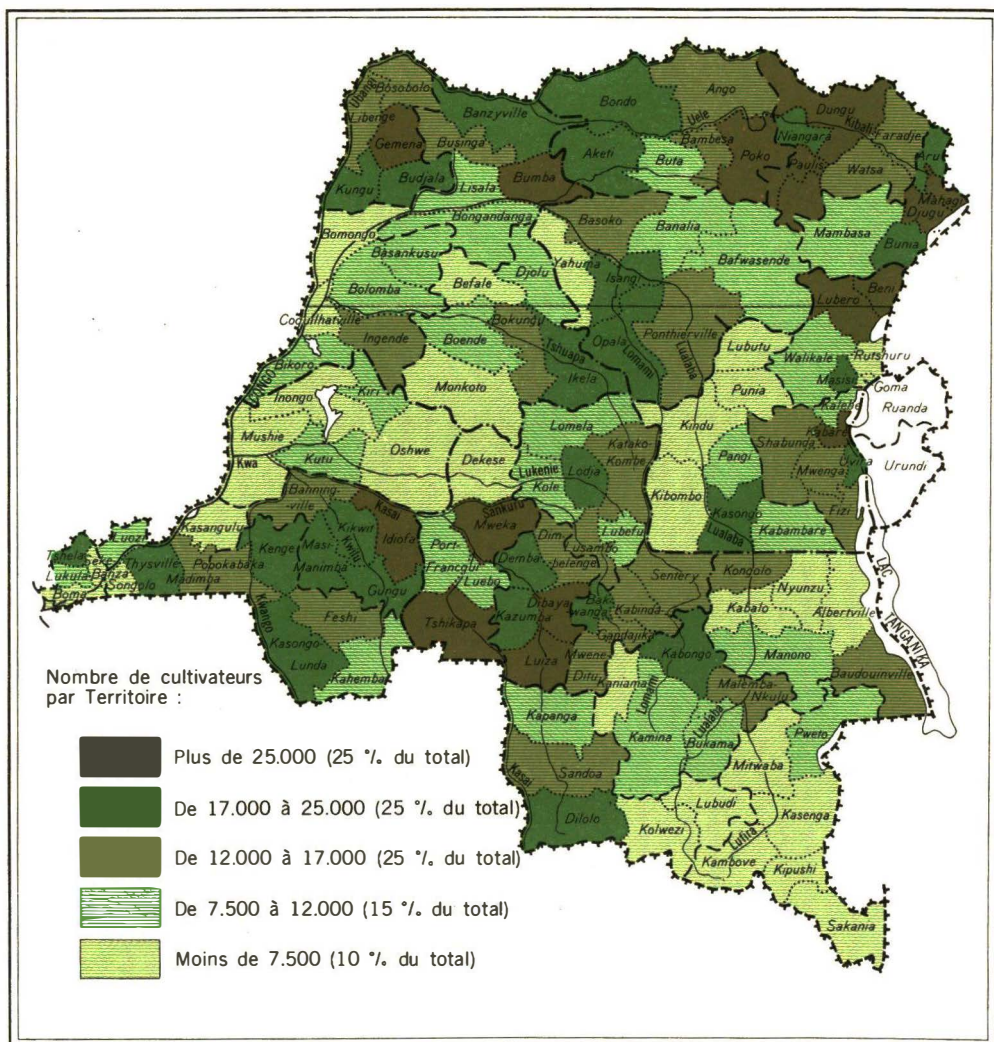
DENSITÉ DE LA POPULATION AUTOCHTONE



TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION AUTOCHTONE



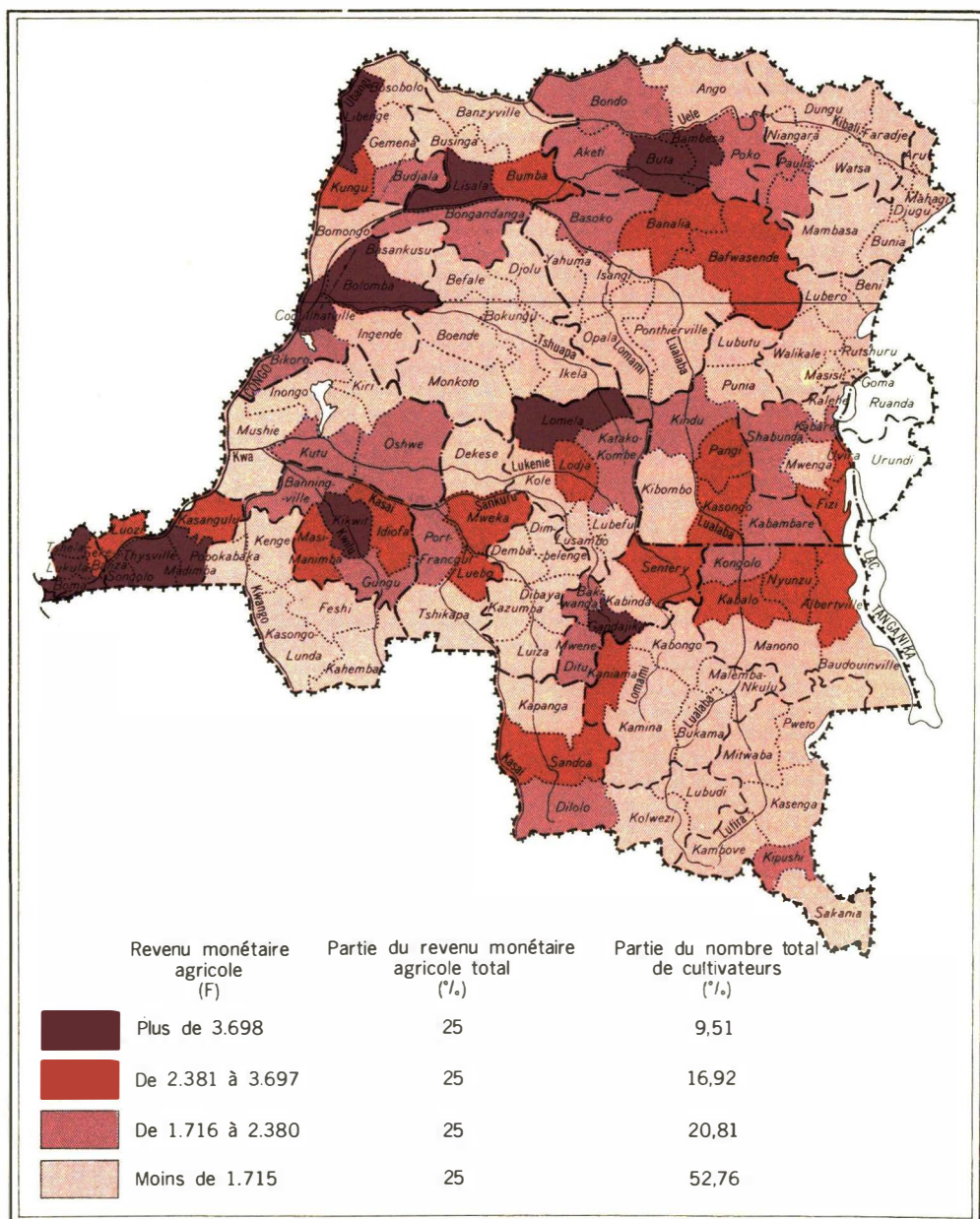
RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE



REVENU MONÉTAIRE AGRICOLE DES AUTOCHTONES NON SALARIÉS

(assimilables à des cultivateurs) (1)

RÉPARTITION PAR CULTIVATEUR



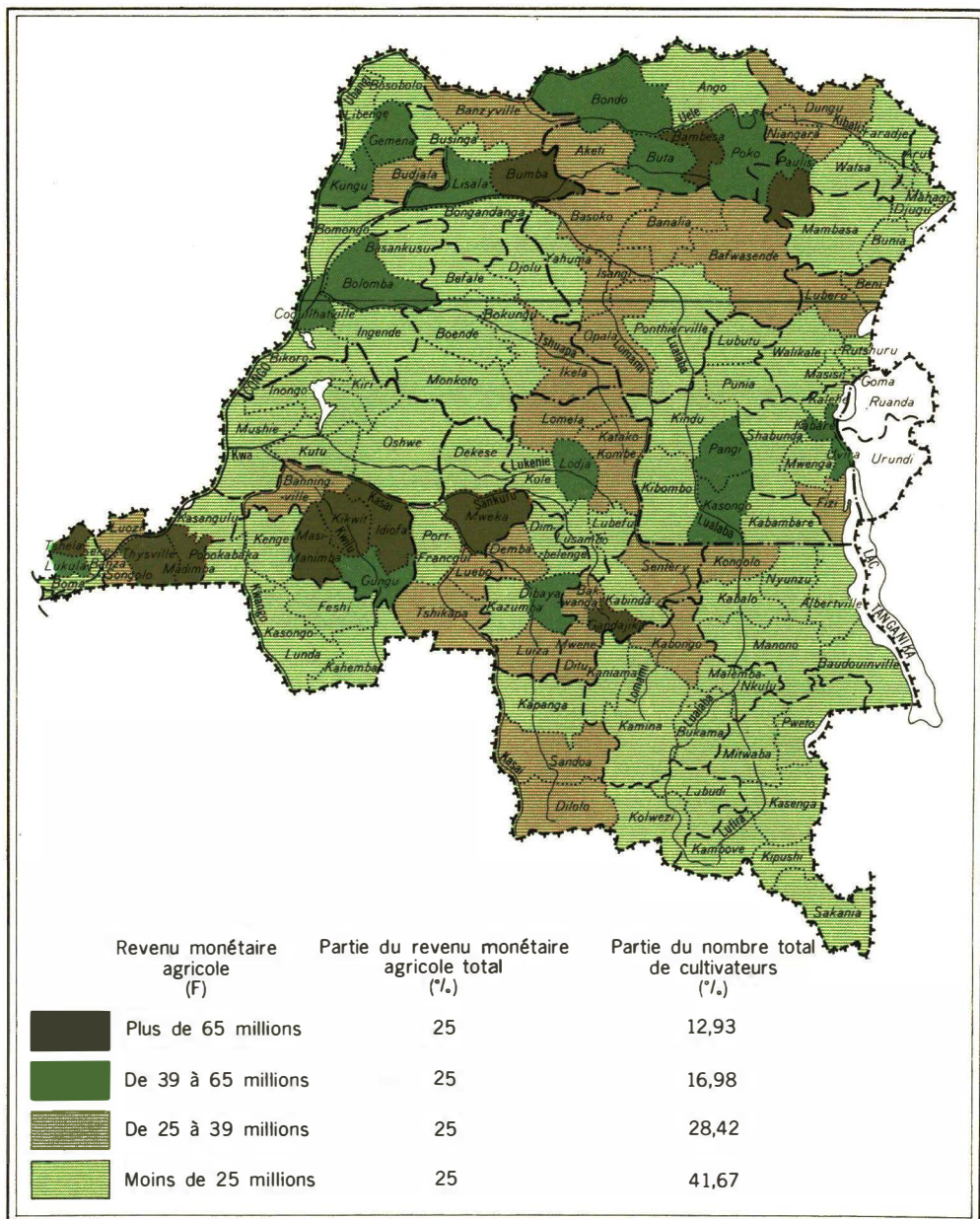
Institut Géographique Militaire - Bruxelles

(1) Par revenu monétaire agricole, on entend l'ensemble des sommes reçues par les cultivateurs pour la vente des produits de leurs cultures, à l'exclusion des produits des autres spéculations, tel l'élevage, et des produits non vendus ou consommés par les cultivateurs eux-mêmes.

REVENU MONÉTAIRE AGRICOLE DES AUTOCHTONES NON SALARIÉS

(assimilables à des cultivateurs) (1)

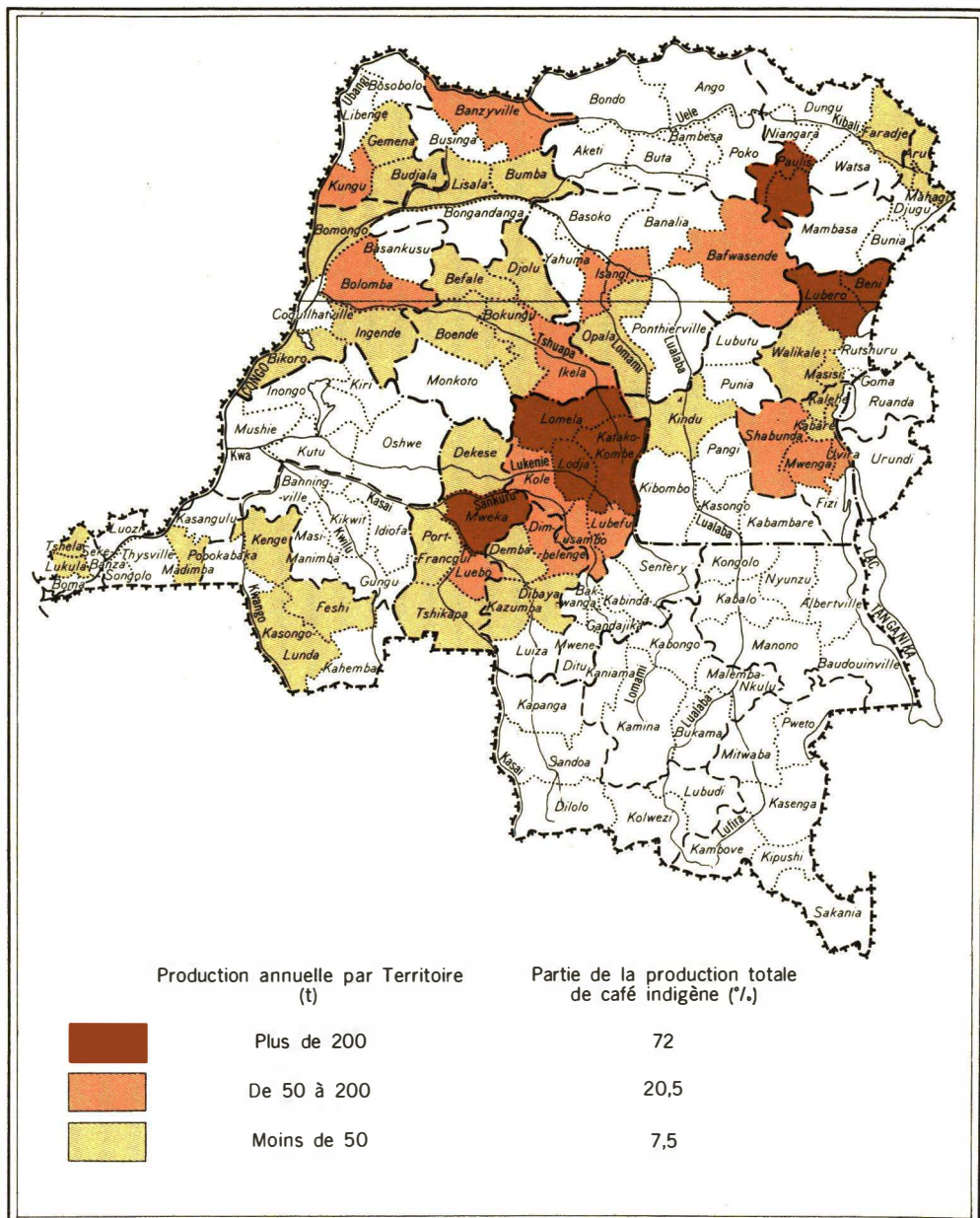
RÉPARTITION PAR TERRITOIRE



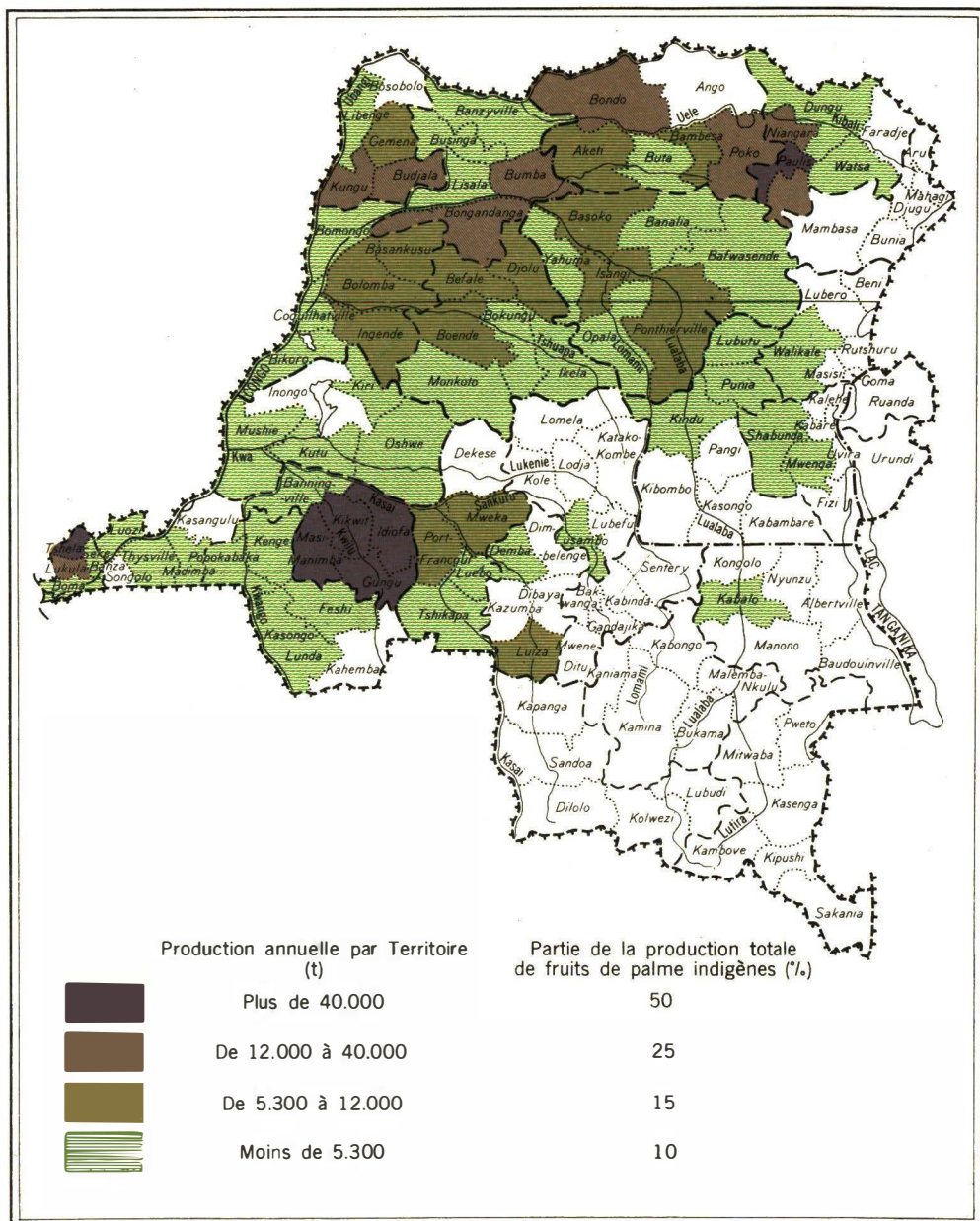
Institut Géographique Militaire - Bruxelles

(1) Par revenu monétaire agricole, on entend l'ensemble des sommes reçues par les cultivateurs pour la vente des produits de leurs cultures, à l'exclusion des produits des autres spéculations, tel l'élevage, et des produits non vendus ou consommés par les cultivateurs eux-mêmes.

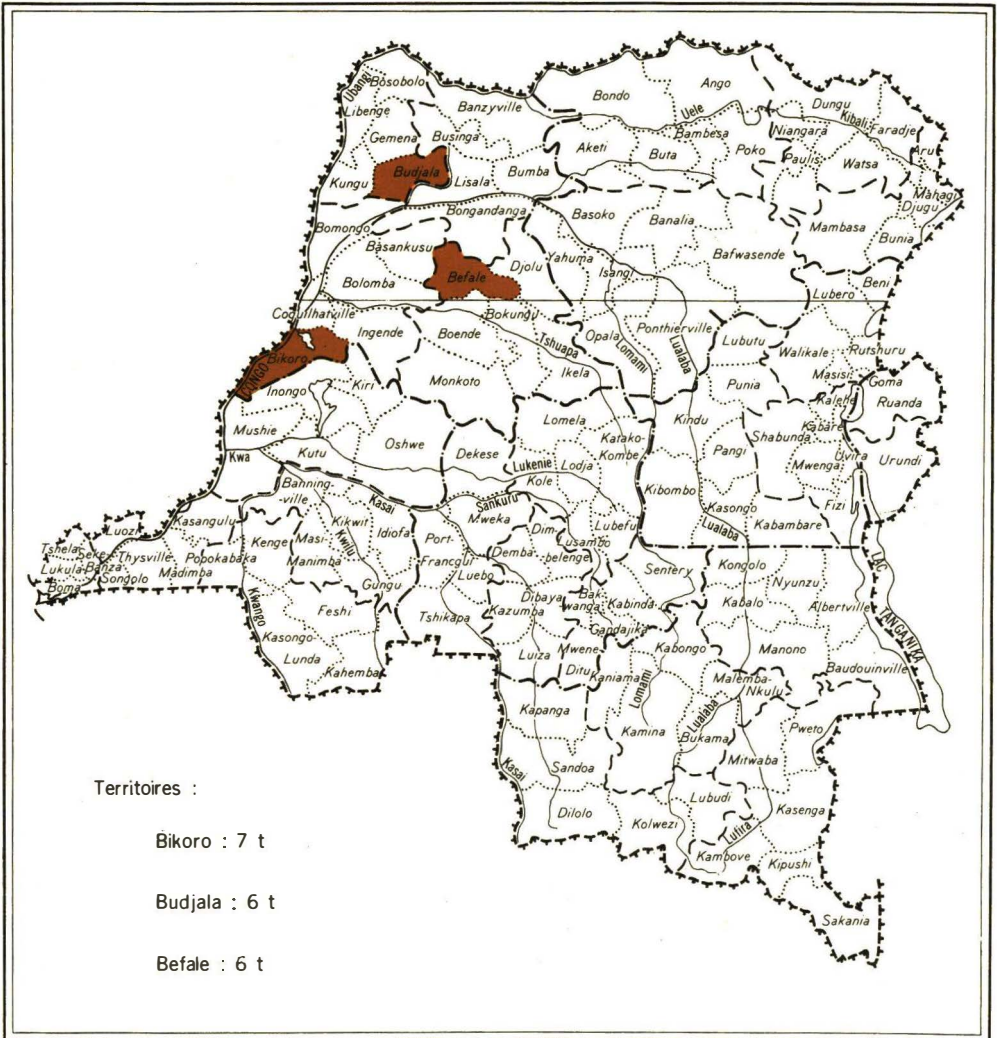
RÉPARTITION, POUR 1958, DE LA PRODUCTION DE CAFÉ
PAR LES AUTOCHTONES NON SALARIÉS



RÉPARTITION, POUR 1958, DE LA PRODUCTION DE FRUITS DE PALME
LIVRÉS AUX USINIERS PAR LES AUTOCHTONES NON SALARIÉS

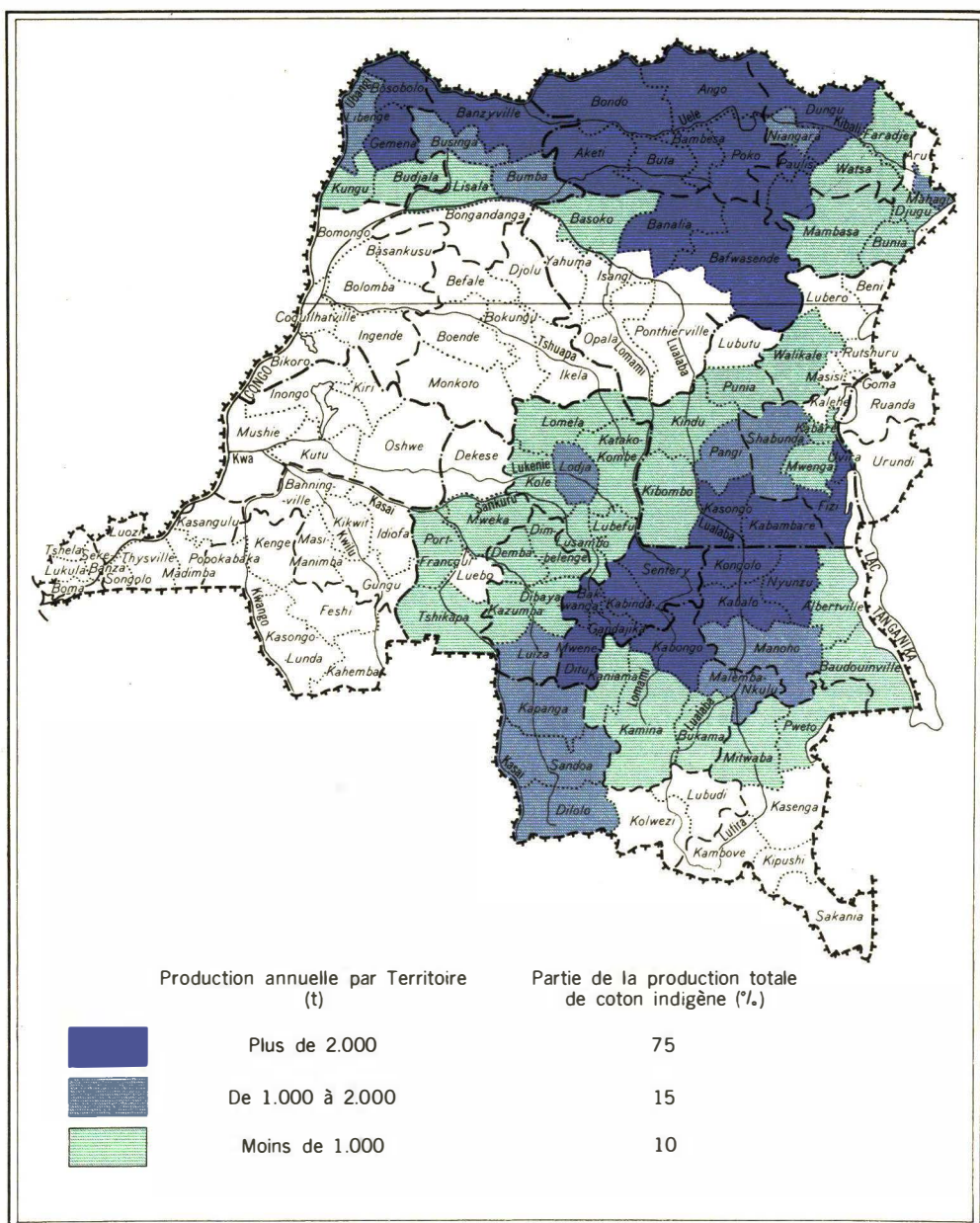


RÉPARTITION, POUR 1958, DE LA PRODUCTION DE CACAO
PAR LES AUTOCHTONES NON SALARIÉS



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION CONGOLAISE DE COTON

(Données moyennes de la période 1954-1958)



MM. SIMONART, P., Professeur à l'Université Catholique de Louvain;
SOYER, L., Secrétaire général de l'Institut pour la Recherche Scientifique
en Afrique Centrale;
STANER, P., Inspecteur royal;
STOFFELS, E., Professeur à l'Institut Agronomique de l'État, à Gembloux;
TAVERNIER, R., Professeur à l'Université de Gand;
TULIPPE, O., Professeur à l'Université de Liège;
VAN DE PUTTE, M., Membre du Conseil de Législation;
WILLEMS, J., Vice-Président du Fonds National de la Recherche Scientifique.

B. — COMITÉ DE DIRECTION.

Président :

M. JURION, F., Directeur général de l'I.N.É.A.C.

Représentant du Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi :

M. STANER, P., Inspecteur royal.

Secrétaire :

M. LEBRUN, J., Secrétaire général de l'I.N.É.A.C.

Membres :

MM. GILLIEAUX, P., Membre du Comité Cotonnier Congolais;
HENRARD, J., Directeur de l'Agriculture, Forêts et Élevage, au Ministère
du Congo belge et du Ruanda-Urundi;
HOMÈS, M., Professeur à l'Université Libre de Bruxelles;
OPSOMER, J., Professeur à l'Institut Agronomique de Louvain;
STOFFELS, E., Professeur à l'Institut Agronomique de l'État, à Gembloux;
TAVERNIER, R., Professeur à l'Université de Gand.

C. — DIRECTEUR GÉNÉRAL.

M. JURION, F.



Des presses des Éts VROMANT, s. A.
3, rue de la Chapelle, Bruxelles 1.